

ASSOCIATION DES GROUPEMENTS ET ORGANISATIONS ROMANDS DE L'AGRICULTURE



RAPPORT ANNUEL 2020

www.agora-romandie.ch

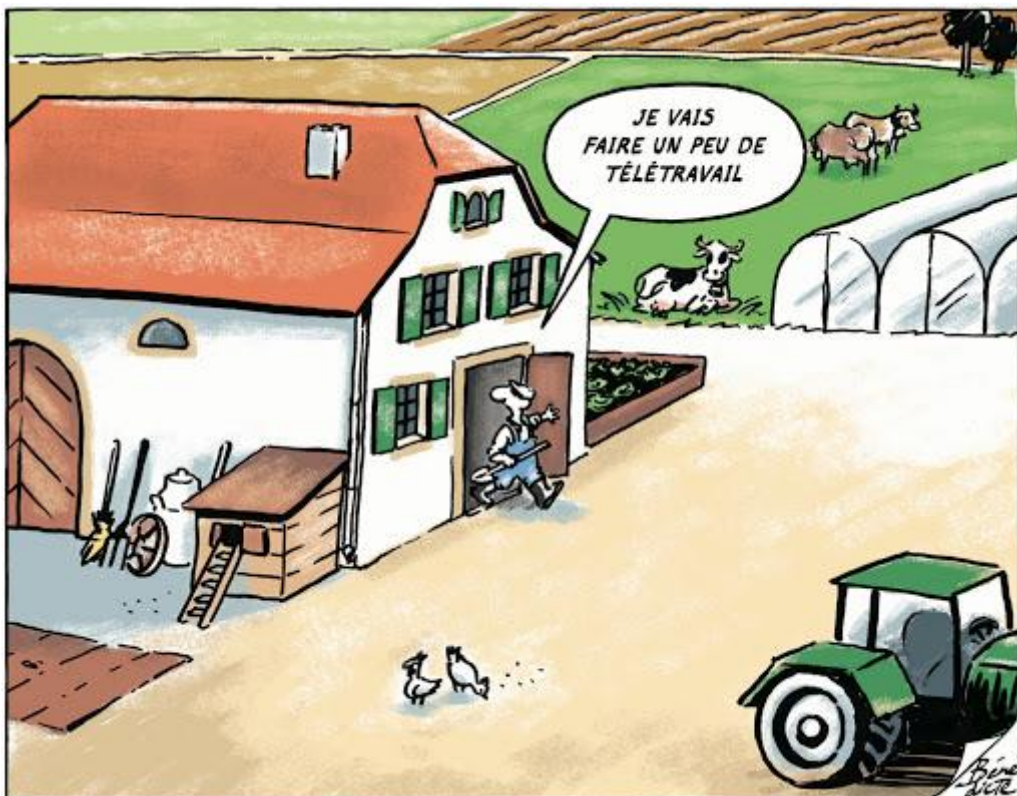


Image publiée avec l'aimable autorisation de 24 heures

TABLE DES MATIERES

MESSAGE DE BERNARD LEUENBERGER	4
--------------------------------------	---

Activités de l'association

LOI SUR LA CHASSE.....	5
------------------------	---

REVISION DE LA FORMATION	5
--------------------------------	---

CORONAVIRUS.....	5
------------------	---

1. ORGANES.....	6
------------------------	----------

1.1 BUREAU.....	6
1.2 COMITE	6
1.3 ASSEMBLEE DES DELEGUES	7
1.4 CONFERENCE DES DIRECTEURS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE ROMANDES.....	8
1.5 SECRETARIAT	9

2. DOSSIERS POLITIQUES ET ECONOMIQUES	9
--	----------

2.1 CONSULTATIONS ET AUDITIONS	9
2.1.1 Train d'ordonnances agricoles 2020.....	9
2.2 POLITIQUE AGRICOLE GENERALE	10
2.2.1 Rapport agricole 2020.....	10
2.2.2 Relations internationales.....	10
2.3 PA 2022+	11
2.4 INITIATIVES POPULAIRES EN LIEN AVEC L'AGRICULTURE	11
2.4.1 Immigration modérée	12
2.4.2 Produits phytosanitaires.....	12
2.4.3 Elevage intensif.....	13
2.4.4 Glaciers	13
2.5 INITIATIVE PARLEMENTAIRE 19.475.....	13
2.6 LOI SUR LA CHASSE	14
2.7 UNION SUISSE DES PAYSANS	15
2.8 CONFERENCE DES CHEFS DE SERVICE DE L'AGRICULTURE DES CANTONS ROMANDS ET DU TESSIN (CCSAR)	15
2.9 ASSAF-SUISSE.....	15

3. COMMUNICATION ET PROMOTION.....	16
---	-----------

3.1 L'AGRICULTURE SUISSE DANS L'ŒIL DU CYCLONE MEDIATIQUE.....	16
3.2 BRUNCH A LA FERME DU 1ER AOUT 2020	17
3.3 AGRI	17
3.4 AGIR	17
3.5 AGRIVIVA	18
3.6 AGRO MARKETING SUISSE (AMS).....	18
3.7 PAYS ROMAND – PAYS GOURMAND (PRPG)	18
3.8 AMTRA.....	19
3.9 LES PARCS SUISSES : LABEL PRODUIT	19
3.10 AUTRES EVENEMENTS GRAND PUBLIC.....	20

4. PRODUCTIONS ET MARCHES.....	20
4.1 ANNEE AGRICOLE 2020.....	20
4.2 PRODUCTION ANIMALE	21
4.3 PRODUCTION VEGETALE.....	21
4.3.1 Betteraves sucrières	21
4.3.2 Viticulture.....	21
4.4 IP-SUISSE, ROMANDIE	22
4.5 FPVS.....	22
4.6 VITIPLANT	23
4.7 SWISS BEEF ROMANDIE	23
4.8 PIOCH.....	23
4.9 SUISEPORCS SECTION ROMANDIE	24
5. FORMATION PROFESSIONNELLE.....	24
5.1 AGRIALIFORM.....	24
5.2 COMMISSION DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE	25
5.3 FORMATION PROFESSIONNELLE SUPERIEURE.....	27
5.3.1 Direction romande des examens professionnels d'agriculteur et des examens professionnels supérieurs d'agriculteur et de paysanne	28
5.3.2 Direction romande des examens professionnels et professionnels supérieurs pour les branches spéciales de l'agriculture	31
5.3.3 Direction romande des examens de paysanne	36
5.4 AMASR	37
5.5 CONFERENCE DES DIRECTEURS DES ECOLES DES METIERS DE LA TERRE ET DE LA NATURE....	37
5.6 COMMISSION ROMANDE DE PEDAGOGIE (CRP)	37
5.7 MANDAT FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA FEDERATION SUISSE DES VIGNERONS.....	38
5.8 MANDAT FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'ASSOCIATION SUISSE DU COMMERCE DES VINS	39
5.9 COMMISSION ROMANDE DES COURS INTERENTREPRISES (CIE) POUR LES BRANCHES SPECIALES DE L'AGRICULTURE	40
6. AUTRES THEMATIQUES	40
6.1 AGRIDEA.....	40
6.2 AGRITOP.....	40
6.3 FONDSSUISSE	41
6.4 ALPINFRA	42
6.5 AIASR	42
6.6 MAISON DU PAYSAN.....	43
6.7 RENCONTRE DES CLUBS AGRICOLES DES GRANDS CONSEILS ROMANDS.....	43
7. PROGRAMME D'ACTIVITES 2021	43
ORGANISATIONS MEMBRES D'AGORA (ETAT AU 31.12.2020).....	46
COMITE D'AGORA (ETAT AU 31.12.2020).....	48
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DES DELEGUES D'AGORA.....	53

Message du Président

L'année 2020 restera gravée dans nos mémoires.

Début mars les premières restrictions tombent et, à la mi-mars, la fermeture totale de presque tous les secteurs est déclarée. On se demandait alors ce qu'il pouvait bien se passer : frontières fermées, aviation mise à pied, école à la maison, etc...

Si l'agriculture dans son ensemble s'en est relativement bien sortie, différents secteurs spécifiques ont tout de même souffert, à commencer par la viande de veau ou les pommes de terre de transformation. C'est cependant la branche vitivinicole, qui avait déjà bien des soucis avant la pandémie, qui s'est retrouvée avec des stocks d'autant plus importants à diminuer.

Si la fermeture des écoles obligatoires par le Conseil fédéral le 13 mars a surtout eu des conséquences indirectes sur AGORA via son personnel, le sort identique appliqué aux écoles professionnelles a nécessité des adaptations et un engagement de tous les acteurs afin que la formation des apprentis et des futurs chefs d'exploitation puisse continuer et que ceux-ci puissent préparer au mieux leurs examens de CFC, de brevet ou de maîtrise.

Le dimanche 27 septembre, le peuple était appelé à se prononcer notamment sur la révision de la loi sur la chasse qui a malheureusement échoué de très peu. Il faut constater une division croissante entre la ville et la campagne et ceci me fait grandement peur quand on sait que plusieurs initiatives populaires en suspens toucheraient directement l'agriculture.

Ainsi, le 13 juin 2021, le corps électoral se prononcera sur les initiatives « Pour une eau potable propre et une alimentation saine » et « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse ». Ces deux textes, s'ils étaient acceptés, diminueraient fortement notre sécurité alimentaire. Il faut rappeler ici que l'agriculture prend ses responsabilités en matière d'utilisation de produits phytosanitaires puisque leur utilisation est déjà en nette diminution. Par ailleurs, la crise du coronavirus a démontré l'importance de conserver certaines bases de production chez nous.

Concernant la PA 2022+, le Conseil des Etats souhaite suspendre le dossier en demandant un rapport complémentaire au Conseil fédéral afin de développer une véritable stratégie agroalimentaire. Il estime en effet que le dossier comporte actuellement trop de lacunes. Il est toutefois faux de prétendre que rien ne bouge en matière de politique agricole puisque la mise en œuvre de l'initiative parlementaire « réduire le risque de l'utilisation de pesticides » nécessitera des efforts importants de la base agricole.

Dans ce contexte-là, il est scandaleux que les attaques contre les familles paysannes et leurs pratiques continuent à se répéter semaine après semaine. D'ici au 13 juin, il y a malheureusement fort à parier que la chose ne va pas se calmer. Il serait donc bien que nos détracteurs n'oublient pas que sans les agriculteurs, il n'y a plus de nourriture non plus.

Bernard Leuenberger

Président d'AGORA

Points forts 2020

Loi sur la chasse

Initialement prévue en mai, la votation sur la révision de la loi sur la chasse s'est finalement déroulée le 27 septembre. Marqué par un ton très émotionnel ainsi que par l'étalage de la puissance financière des milieux environnementaux, le scrutin s'est soldé sur un refus du texte par 51,9% des votants. Il en est surtout ressorti un fort fossé ville-campagne dont il faudra tenir compte lors de la votation du 13 juin sur les deux initiatives antipesticides. Les fronts en présence seront en effet sensiblement les mêmes. Fortement impliquée dans la campagne de vote au niveau romand, AGORA n'a pu que reconnaître sa défaite. Il s'agit dorénavant de remettre rapidement l'ouvrage sur le métier afin de permettre la meilleure cohabitation possible entre les activités agricoles, pastorales notamment, et les grands prédateurs.

Révision de la formation

Lancée en 2018 par deux grands ateliers réunissant pour le premier une cinquantaine de représentants du secteur agroalimentaire au sens large et pour le second un nombre équivalent d'acteurs de la formation professionnelle agricole, la révision de la formation initiale entre gentiment dans sa phase de concrétisation. Ainsi, en début d'année 2020, le comité d'AGORA a répondu à l'enquête interne d'AgriAliForm en souhaitant un allongement de la durée de formation à 4 ans. Dans le même temps, l'USP a toutefois souhaité en rester à 3 ans et cette divergence a nécessité de réfléchir à une voie médiane originale. Après une séance au vert de deux jours d'un petit groupe de travail réunissant équitablement des Romands et des Alémaniques, une solution dite « 3 + 1 » est sortie du chapeau. Cette solution, prévoyant que la durée minimale de la formation reste de 3 ans mais qu'une quatrième année facultative permette de se former dans une spécialisation supplémentaire, a été soutenue par les comités d'AGORA et de l'USP en décembre 2020.

Coronavirus

Il n'est évidemment pas possible de rédiger un résumé de l'année 2020 sans évoquer la pandémie et ses nombreuses conséquences. Par rapport à d'autres secteurs économiques, l'agriculture n'a finalement pas été trop impactée, à l'exception de quelques marchés spécifiques, et a même pu profiter du semi-confinement du printemps pour développer la vente directe. Du côté d'AGORA, il a fallu savoir réagir et s'adapter rapidement, que ce soit à la mise en place du télétravail, à l'annulation d'un certain nombre de manifestations durant toute l'année ou à la difficulté de faire campagne durant cette période. AGORA s'est même lancée dans la production d'éthanol en vue de la production de solution hydroalcoolique. Si cette solution de branche développée avec Agroscope et la FSV n'a pas donné les résultats escomptés, elle a par contre certainement été révélatrice de certains déséquilibres du marché des vins et a probablement contribué à motiver le Conseil fédéral à venir en aide au secteur vitivinicole.

Activités de l'Association

1. Organes

1.1 Bureau

Alors qu'il se réunit traditionnellement deux fois par an afin notamment de faire le point sur le personnel d'AGORA, sur les évolutions à attendre pour l'année suivante en matière de temps de travail et de salaires et de discuter du calendrier des séances, le bureau a été mis à contribution durant l'année 2020. En effet, la réorganisation des séances et du travail au sein du secrétariat d'AGORA en fonction de l'évolution des contraintes sanitaires durant l'année a nécessité plus d'une dizaine de réunions par visioconférence. Enfin, l'année 2020 étant une année électorale pour AGORA, la composition du bureau a été modifiée selon le tournus prévu par les statuts à l'occasion de l'assemblée 2020(voir point 1.3).

1.2 Comité

Du fait de la pandémie, la tenue des séances du comité a été quelque peu bouleversée. Ainsi, sur les 6 séances prévues en 2020, une, en mai, a dû être tenue par voie circulaire uniquement alors que celle de décembre a eu lieu sans les invités habituels. Par ailleurs, le lieu des séances a été itinérant puisque seules les deux premières se sont tenues à la Maison du paysan. A ces différentes occasions, le comité a traité les points suivants :

- En janvier, il a notamment
 - réfléchi à assurer au mieux la représentation romande au sein des organisations agricoles nationales
 - fait le point sur les différentes initiatives populaires en lien avec l'agriculture
 - décidé de rejeter l'initiative populaire dite « pour une immigration modérée »
 - pris position dans l'enquête interne de l'OrTra AgriAliForm au sujet de l'évolution future de la formation professionnelle agricole.
- En mars, il a notamment
 - accepté les comptes 2019, le budget 2020, le programme d'activités et préparé l'assemblée des délégués
 - discuté en première lecture du train d'ordonnances agricoles 2020 et de l'initiative parlementaire 19.475 visant à diminuer les risques dans l'utilisation des pesticides
 - soutenu le fait d'entrer en matière sur la future PA 2022+ tout en demandant des corrections
 - fait le point sur la future campagne contre les deux initiatives antipesticides.
- En mai, par voie de correspondance, il a notamment
 - pris position sur le train d'ordonnances agricoles 2020
 - pris position sur l'initiative parlementaire 19.475 visant à diminuer les risques dans l'utilisation des pesticides
 - validé la mise à jour de l'étude sur l'agriculture romande en collaboration avec la HAFL.
- En août, à l'occasion d'une séance extra-muros à la nouvelle fromagerie d'Orsières, il a notamment
 - décidé de soutenir l'accord commercial entre l'AELE et l'Indonésie
 - fait le point sur le traitement de la PA 2022+
 - décidé de soutenir la candidature de Vincent Boillat, agriculteur à Courtételle, comme représentant de la région Genève-Neuchâtel-Jura au comité de l'USP

- fait le point sur la campagne de votation en faveur de la révision de la loi sur la chasse
- débattu du développement futur de la communication agricole
- décidé d'adhérer à l'association Agri-Terra
- discuté d'une meilleure intégration des organisations membres d'AGORA non représentées au comité
- validé la nouvelle composition des différentes commissions d'AGORA
- fait le point sur la future campagne contre les deux initiatives antipesticides
- reçu Richard Pellissier, vigneron et agronome, pour discuter de la problématique des résidus de produits chimiques dans l'environnement.
- En septembre, à l'occasion d'une séance extra-muros à la Cave de la Côte, il a notamment
 - fait le point sur les derniers développements en matière de politique agricole
 - pris position sur le contre-projet à l'initiative « sur l'élevage intensif »
 - pris position sur le contre-projet à l'initiative « pour les glaciers »
 - fait le point sur la future campagne contre les deux initiatives antipesticides
 - décidé de ne pas prendre position concernant l'initiative « pour des entreprises responsables »
 - donné un accord de principe à la résiliation hors délai de la convention entre AGORA et le SPAA pour la gestion d'agriTOP en Suisse romande
 - nommé Emilie Beuret comme représentante d'AGORA à la commission technique du SPAA
 - validé le principe d'organiser un séminaire annuel des membres afin d'améliorer l'intégration des organisations membres non représentées au comité
 - reçu une délégation de fenaco afin d'échanger sur différents sujets d'actualités.
- En décembre, à l'occasion d'une séance extra-muros à la Cave de la Côte et à huit clos, il a notamment
 - effectué une lecture des comptes provisoires 2020
 - fait le point sur les derniers développements en matière de politique agricole
 - fait le point sur la future campagne contre les deux initiatives antipesticides
 - pris position sur l'ordonnance de l'OSAV sur la protection des animaux lors de leur abattage
 - pris position sur la mise en œuvre de l'initiative parlementaire « Stop au bradage ruineux du sucre ! Pour la sauvegarde de l'économie sucrière indigène »
 - pris position sur la révision totale de la loi sur les douanes
 - soutenu la proposition de compromis élaborée entre une délégation d'AGORA et de l'USP en matière de durée de la formation professionnelle initiale agricole
 - nommé les délégués d'AGORA à l'OrTra AgriAliForm pour la période 2021-2025
 - accepté la démission de la « Société coopérative des sélectionneurs jurassiens »
 - adopté la convention de télétravail pour les employés d'AGORA
 - décidé d'adhérer à la section romande de l'association suisse « Care farming ».

1.3 Assemblée des délégués

Initialement prévue le 3 avril 2020 à Fully, l'assemblée des délégués s'est finalement tenue le 17 juin à Forum Fribourg. Malgré les changements de date et de lieu, la journée a été commune aux assemblées des 3 « A » (AGORA, AGIR, AGRI). Pour AGORA, le procès-verbal figure dans le présent rapport et il faut relever notamment la présence du Conseiller d'Etat Didier Castella qui a transmis quelques mots sur l'agriculture fribourgeoise et romande ainsi que sur les défis que les professionnels de la terre devront affronter ces prochaines années.

A l'occasion de cette assemblée, les organes d'AGORA ont été renouvelés pour une nouvelle période statutaire de quatre ans. Ayant atteint la limite d'âge prévue par les statuts, Jean-Luc Pidoux (ASS) ainsi que Laurent Tornay (CVA), président d'AGORA jusqu'alors, n'ont pas brigué de nouveau mandat. Un grand merci à ces deux piliers de la défense professionnelle en Suisse romande pour leur engagement durant toutes ces années.

Alors que la nomination de Pierre Dorsaz comme nouveau représentant de la CVA n'a fait l'objet d'aucune discussion, trois organisations ont présenté une candidature pour le dernier siège et c'est Jean-Marcel Schmoutz (ASS), agriculteur à Romont, qui a été élu. Cet intérêt des organisations membres à participer aux organes d'AGORA a amené des réflexions sur le meilleur moyen d'intégrer les membres non représentés au comité. Ainsi, il a été décidé d'organiser un séminaire des membres en 2021 afin de pouvoir échanger plus en détails qu'à l'occasion de l'assemblée des délégués.

Une fois le comité complété, les rôles ont été répartis selon le tournus prévu dans les statuts. Ainsi, Bernard Leuenberger (CAJB) a été nommé président pour la période 2020-2024. Les deux postes de vice-président seront occupés par Claude Baehler (Prométerre) et Stéphane Rosselet (CNAV). Enfin, la représentation des associations de maîtres au sein du bureau continuera à être occupée par Laurence Bassin (ARPP).

1.4 Conférence des directeurs des Chambres d'agriculture romandes

La Conférence s'est réunie à 6 reprises en 2020, dont une séance en visioconférence. Elle a par contre dû renoncer à sa traditionnelle séance externe de 2 jours. Enfin, les séances de juin et de novembre se sont tenues en format réduit en raison des règles sanitaires. Les sujets suivants ont notamment été traités durant l'une ou l'autre séance :

- la poursuite de la précampagne ainsi que la future campagne de votation contre les deux initiatives antipesticides
- la représentation romande au sein des organisations agricoles nationales
- la révision des statuts de l'Agri
- la communication agricole
- la future PA 2022+
- l'initiative parlementaire 19.475 visant la réduction des risques dans l'utilisation des pesticides
- les conséquences de la pandémie sur la pratique et les marchés agricoles
- la campagne romande concernant la révision de la loi sur la chasse
- la situation de la vulgarisation et de la recherche agronomique suisse
- le bilan après une année du lancement du lait équitable par faireswiss
- les cours agriTOP et la collaboration avec le SPAA
- les développements de la formation professionnelle agricole
- la mise en œuvre de l'étude sur l'agriculture romande
- l'actualité agricole dans les cantons
- certains marchés agricoles problématiques
- les consultations en cours

Par ailleurs, plusieurs personnalités ont été reçues lors d'une ou l'autre séance :

- Pierre Kauffmann, spécialiste de la Blockchain chez IBM Switzerland
- Grégoire Nappey, responsable de la communication sur les initiatives contre les produits phytosanitaires chez Prométerre
- Anthony Tombez, membre de la Commission des jeunes agriculteurs de l'USP
- Fabienne Bruttin, directrice d'AGIR
- Markus Rediger, directeur du LID
- Anne Chenevard, présidente de faireswiss

- Ella-Mona Chevalley, membre de la « Grève du climat »
- Kelmy Martinez, membre de la « Grève du climat »
- Nathalie Chèvre, professeure en écotoxicologie à l'UNIL
- Etienne Junod, responsable romand du SPAA
- Martin Pidoux, professeur d'économie agraire à la HAFL

1.5 Secrétariat

Depuis quelque temps, au moins une personne au sein du personnel d'AGORA connaît un heureux événement durant l'année. En 2020, il s'est agi de :

- Line Chevalley, maman de Benjamin (15 mai)

Par ailleurs, suite au départ d'Elisa Domeniconi à la fin juillet, Francesca Martini a été engagée à 80% comme nouvelle secrétaire générale de PRPG au 15 août. Il faut enfin noter les départs de Florence Matthey et d'Oksana Z'Rotz au 31 décembre. Merci à toutes les trois pour leur travail et leur engagement au sein du personnel d'AGORA ces dernières années et bonne chance à elles pour leurs nouveaux défis professionnels et privés.

2. Dossiers politiques et économiques

2.1 Consultations et auditions

L'année 2020 a été marquée par de nombreuses consultations et AGORA s'est prononcée sur les objets suivants :

- Train d'ordonnances agricoles 2020 (voir 2.1.1)
- Mise en œuvre de l'initiative parlementaire 19.475 (voir 2.5)
- Révision de la loi sur l'énergie
- Train d'ordonnances dépendant de l'OFEN
- Modification de la loi sur les allocations familiales dans l'agriculture
- Révision de l'ordonnance sur la chasse (voir 2.6)
- Contre-projet à l'initiative « sur l'élevage intensif » (voir 2.4.3)
- Contre-projet à l'initiative « pour les glaciers » (voir 2.4.4)
- Révision de la loi sur les douanes
- Révision de l'ordonnance de l'OSAV sur la protection des animaux lors de leur abattage
- Mise en œuvre de l'initiative parlementaire 15.479 (voir 4.3.1)

2.1.1 Train d'ordonnances agricoles 2020

Le traditionnel train d'ordonnances agricoles touchait 21 ordonnances. Les principales remarques d'AGORA ont touché quatre thématiques :

- Améliorations structurelles : Les ouvertures proposées en faveur des personnes morales dans le cadre de la LDFR lors de la consultation sur la PA 2022+, et refusée par les milieux agricoles, revenant de manière anticipée par une modification d'ordonnance, AGORA les a refusées.
- Protection à la frontière : Comme le veut la coutume, plusieurs affaiblissements de la protection à la frontière faisaient partie de ce train d'ordonnances et AGORA les a refusés.
- Protection des végétaux : L'adaptation au droit européen en matière de retrait de substances actives a été saluée, car ceci devrait permettre à la Confédération une

meilleure réactivité dans l'interdiction d'un produit lorsque celui-ci s'avère problématique après coup.

- Suppléments laitiers : AGORA demandant depuis des années le versement direct aux producteurs des suppléments laitiers, elle a donc soutenu la proposition du Conseil fédéral de mettre ceci en œuvre tout en demandant quelques cautèles pour éviter certains risques collatéraux. Etant cependant isolée sur la question, la position d'AGORA n'a pas été reprise par l'USP ou PSL et le Conseil fédéral est revenu en arrière.

2.2 Politique agricole générale

2.2.1 Rapport agricole 2020

Publié en novembre, le rapport agricole 2020 est disponible uniquement sur Internet (www.rapportagricole.ch). En voici quelques chiffres-clés

- fin 2019, on recense 35'611 exploitations à plein temps et 14'427 exploitations à temps partiel, soit un total de 50'038. La diminution annuelle atteint 814 unités ou 1,6%
- le nombre de personnes actives reste un peu plus stable avec 150'133 unités, soit 1,5 % de moins qu'en 2018.
- suite à de bons résultats en production animale, en particulier sur le marché du porc, l'année 2019 a connu une augmentation du revenu agricole par rapport à 2018. Ainsi, le revenu agricole moyen par exploitation s'est monté à CHF 74'195 pour une moyenne de 1,36 unités de travail annuel de la famille (UTAF). De son côté, le revenu non-agricole a continué à progresser, mais de manière légère, et représentait CHF 32'322 par exploitation.
- comme toujours, le revenu moyen du travail par UTAF a connu de gros écarts selon les régions, allant de CHF 60'295 en plaine à CHF 36'028 en montagne en passant par CHF 43'184 en région de collines. En comparaison, les salaires de référence sont de CHF 74'853 en plaine, de CHF 70'054 en zone de collines et de CHF 66'268 en montagne. L'objectif d'équivalence des revenus n'est donc absolument pas atteint même si l'écart s'est légèrement réduit par rapport à l'année précédente.
- le taux d'auto-provisionnement, exprimé en calories, marque, en 2018, un recul par rapport à 2017. Le total brut pour les denrées alimentaires atteint 58 % et 51 % pour le total net. Ceci fait que la tendance à long terme du taux d'auto-provisionnement reste malheureusement à la baisse. Ainsi, le taux net ne représente plus que 90 % de celui du début des années 2000.
- en 2019, les importations de fromages se sont montées à 64'136 tonnes contre 71'290 tonnes pour les exportations. A noter que, par rapport au début des années 2000, les exportations de fromages ont progressé de 32 % alors que les importations ont, de leur côté, doublé.
- les dépenses de la Confédération pour l'agriculture et l'alimentation ont atteint 3'658 millions de francs en 2019, soit 18 millions de plus qu'en 2018.

2.2.2 Relations internationales

Sur le front des accords de libre-échange, il n'y a aucune signature formelle à relever durant l'année 2020. En revanche, il faut noter le dépôt d'un référendum contre l'accord avec l'Indonésie le 22 juin 2020. Ce texte, qui est le premier accord commercial signé par la Suisse comprenant des clauses de durabilité, sera ainsi aussi le premier sur lequel le peuple se prononcera suite à un référendum facultatif. A l'occasion de sa séance du 12 août 2020, le comité d'AGORA a décidé de soutenir le texte en estimant qu'il valait mieux que le statu quo.

Sur le front des autres négociations internationales pouvant toucher l'agriculture, il faut noter en revanche un grand calme durant l'année 2020. Ainsi, les négociations entre l'AELE et le Mercosur avaient formellement abouti le 23 août 2019 mais le détail de l'accord n'est pas encore connu et AGORA ne peut donc toujours pas se positionner par rapport à ce texte. Par ailleurs, en ce qui concerne l'accord institutionnel avec l'Union européenne, bien que les négociations se soient terminées à la fin de l'année 2018, le Conseil fédéral en est toujours à chercher des

éclaircissements concernant trois points du texte : les aides d'Etats, les mesures d'accompagnement et la citoyenneté européenne.

2.3 PA 2022+

Le Conseil fédéral a adopté son message au Parlement le 12 février 2020. Malgré un certain nombre de corrections allant dans le sens des milieux agricoles par rapport à la version mise en consultation en 2019, plusieurs ajouts s'avèrent problématiques telles que la trajectoire de réduction des éléments fertilisants ou l'obligation d'avoir 3,5 % de surfaces de promotion de la biodiversité sur les terres ouvertes. Pour cette raison, la Chambre suisse d'agriculture a décidé le 22 avril de soutenir l'entrée en matière sur la PA 2022+ suivie d'un renvoi au Conseil fédéral afin de corriger le projet. Le 21 août, la commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats a décidé d'une autre voie en adoptant un postulat de commission exigeant d'ici 2022 un rapport complémentaire définissant une politique agro-alimentaire globale et, dans l'intervalle, de suspendre le traitement de la PA 2022+. Ceci a été suivi par le plénum du Conseil des Etats en décembre 2020.

2.4 Initiatives populaires en lien avec l'agriculture

Signe que l'agriculture suisse ne laisse personne indifférent, de nombreuses initiatives populaires la concernent de manière directe ou indirecte. Voici un aperçu de celles-ci ainsi que la position provisoire d'AGORA :

Titre de l'initiative	Liens avec l'agriculture	Position d'AGORA (2020)
Initiatives déposées et en cours de traitement au Parlement		
Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique	<i>Direct</i> : versement des paiements directs uniquement aux exploitations n'utilisant aucun pesticide, limitant fortement l'utilisation des antibiotiques et n'utilisant que leur propre fourrage.	Refus
Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse	<i>Direct</i> : interdiction de l'utilisation des pesticides de synthèse ainsi que d'importer, pour un usage commercial, des aliments ayant nécessité l'utilisation de pesticides de synthèse.	Refus
Non à l'élevage intensif en Suisse	<i>Direct</i> : application du cahier des charges 2018 de Bio Suisse à toutes les exploitations en matière de production animale	Refus
Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables	<i>Peu clair</i> : les initiants prétendent que l'agriculture n'est pas concernée mais rien dans le texte n'exclut l'agriculture	Pas de position pour le moment: Attente du résultat des débats parlementaires
Pour un climat sain (initiative pour les glaciers)	<i>Direct</i> : neutralité climatique et interdiction des énergies fossiles d'ici 2050	Soutien au contre-projet du Conseil fédéral
Contre le bétonnage de notre paysage	<i>Indirect</i> : durcissement des règles dans la zone agricole	Refus
Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage	<i>Indirect</i> : renforcement des soutiens à la biodiversité et aux sites protégés	Refus
Initiatives soumises au peuple en 2020		
Pour une immigration modérée	<i>Direct</i> : limitation des possibilités d'employer des travailleurs étrangers (fin de la libre-circulation) <i>Indirect</i> : remise en cause des bilatérales I	Refus

2.4.1 Immigration modérée

Déposée le 31 août 2018 par l'UDC, l'initiative « pour une immigration modérée » demandait principalement que la Suisse renonce à la libre circulation des personnes avec l'Union européenne. Lors de sa séance du 29 janvier, le comité d'AGORA avait décidé de s'opposer à cette initiative en raison de l'importance d'un accès simple et non bureaucratique à la main-d'œuvre étrangère pour l'agriculture romande, en particulier pour les cultures spéciales. Par ailleurs, la clause guillotine liant les différents accords bilatéraux I faisait craindre que l'exportation de spécialités fromagères rémunératrices pour les producteurs romands soit fortement entravée. Enfin, l'intérêt pour l'agriculture suisse d'évoluer dans un environnement économique stable et prospère a également été pris en compte. Le 27 septembre, l'initiative a été refusée par 61,7% des votants et dix-neuf cantons et demi.

2.4.2 Produits phytosanitaires

Déposées toutes les deux durant le début de l'année 2018, les initiatives « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » et « Pour une eau potable propre et une alimentation saine » représentent une remise en cause totale des modes de production actuels :

- Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse

Le texte prévoit l'interdiction de l'utilisation des pesticides de synthèse dans la production agricole, la transformation de produits agricoles et l'entretien du territoire. Par ailleurs, il proscrie l'importation à des fins commerciales de denrées alimentaires contenant des pesticides de synthèse ou pour la production desquels des pesticides de synthèse ont été utilisés.

L'acceptation du texte signifierait donc la reconversion complète de l'agriculture suisse au bio, y compris les diminutions de rendement qui y sont liées. La perte de différenciation pour les produits bio par rapport au standard amènerait une chute du revenu agricole puisque le prix à la production diminuerait tout comme les rendements et, ceci, alors que la charge de travail serait plus forte. Par ailleurs, avec l'augmentation à prévoir du prix des importations, il faut s'attendre à une explosion du tourisme d'achat puisque celui-ci n'est pas concerné par l'initiative. Malgré ses bonnes intentions et le fait qu'elle ne cible pas uniquement l'agriculture, cette initiative serait très problématique en cas d'acceptation.

- Pour une eau potable propre et une alimentation saine

Le texte limite les paiements directs et autres subventions aux producteurs n'utilisant pas de pesticide, n'administrant pas d'antibiotique à titre prophylactique et ne nourrissant leurs animaux qu'avec du fourrage de l'exploitation.

Derrière un titre alléchant, l'initiative représenterait un changement complet en matière d'agriculture. En effet, en ne précisant pas ce qu'est un pesticide, elle touche également le bio. Elle diminuerait fortement l'incitation à valoriser par la production animale certains sous-produits de l'industrie agroalimentaire. Enfin, elle pourrait représenter une régression en matière de protection des eaux car il n'est pas impossible que certaines exploitations, pour pouvoir se passer des paiements directs, décident d'intensifier fortement la production.

Le vote final sur les deux textes s'est déroulé le 25 septembre, le Parlement décidant de s'opposer aux deux initiatives sans y opposer de contre-projet direct ou indirect. Un contre-projet informel existe toutefois quand même avec l'initiative parlementaire 19.475 « réduire le risque de l'utilisation de pesticides » (voir point 2.5). Le vote sur les deux initiatives a été fixé au 13 juin 2021.

Dans l'attente de cette échéance, la pré-campagne « Nous protégeons ce que nous aimons » et portée par la plateforme www.agriculture-durable.ch a continué durant toute l'année 2020. La page Facebook a d'ailleurs dépassé les 6'000 abonnés au mois de décembre ce qui est un excellent résultat en moins de deux ans d'existence. La fin de l'année s'est conclue par un partenariat spécifique, financé par Prométerre, permettant de lancer une série de quatre publiereportages dans le gratuit « 20 Minutes » et rappelant certains faits en lien avec la qualité des eaux, la biodiversité ou la mort des abeilles, etc. Il est d'ailleurs intéressant de noter que la plateforme est devenue dorénavant suffisamment importante pour être prise en compte, mais également critiquée, par les autres acteurs du dossier et les médias.

A la mi-mars, une campagne présentant les efforts déjà réalisés par l'agriculture suisse, en mettant en avant un agriculteur bernois et ses filles ainsi qu'une paysanne vaudoise et son fils, a été lancée. Alors qu'elle devait initialement comprendre un volet numérique et un autre physique avec une présence dans les principales gares du pays, la deuxième partie a dû être suspendue *in extremis*. En effet, le lancement prévu le 16 mars tombait le jour même où le Conseil fédéral mettait le pays à l'arrêt et donc diminuait fortement le trafic ferroviaire.

Début mai, soit au moment des premiers assouplissements des mesures de lutte contre la pandémie, les emplacements négociés dans les principales gares ont pu être utilisés pour une campagne mettant en avant les ambassadeurs de la campagne « Paysans suisses – D'ici, avec Passion » (voir point 3.2). Par ailleurs, en octobre, une étude réalisée par l'Université de St-Gall sur mandat de différents partenaires, dont AGORA, sur les conséquences macroéconomiques de l'initiative « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » a été publiée (voir point 2.9). Enfin, une campagne de distribution d'environ 10'000 drapeaux « 2x NON » a été lancée à l'occasion de l'assemblée (virtuelle) des délégués de l'USP.

2.4.3 Elevage intensif

Déposée en septembre 2019, l'initiative « Sur l'élevage intensif » demande un renforcement des règles de détention des animaux de rente et un traitement équivalent pour la viande importée. Dans ses dispositions transitoires, elle donne 25 ans au maximum à l'élevage indigène pour se conformer au cahier des charges 2018 de Bio Suisse. Outre le fait qu'il n'est pas courant d'ancrer dans la législation des conditions liées à un label privé, cette initiative poserait de grands problèmes aux détenteurs de porcs et de volailles.

Le 12 août, le Conseil fédéral a mis en consultation un contre-projet direct à l'initiative. Le texte proposé rendrait obligatoires les programmes éthologiques (SST et SRPA). Ceci représenterait une double peine pour les agriculteurs suisses suivant déjà ces programmes puisqu'ils perdraient à la fois les contributions qui y sont liées ainsi que la possibilité de différenciation sur les marchés. AGORA a donc décidé de refuser à la fois l'initiative mais également le contre-projet.

2.4.4 Glaciers

Déposée en novembre 2019, l'initiative « Pour un climat sain (initiative pour les glaciers) » exige que la Suisse soit neutre en matière climatique en 2050 et qu'elle renonce à l'utilisation de carburants et de combustibles fossiles d'ici là. L'objectif de neutralité carbone en 2050 faisant partie de l'Accord de Paris sur le climat et des objectifs annoncés par la Confédération, le Conseil fédéral a mis en consultation le 2 septembre un contre-projet direct reprenant cette partie de l'initiative mais laissant plus de souplesse en matière d'énergies fossiles. Dans sa prise de position, AGORA a soutenu la position du Conseil fédéral.

En matière de politique climatique, l'année 2020 a également été marquée par le traitement de la nouvelle loi sur le CO₂ au Parlement. Cette révision, qui avait échoué dans un premier temps au Conseil national en 2019, avait été repêchée par le Conseil des Etats puis traitée par le nouveau Parlement issu des élections fédérales de 2019. Après 3 ans de délibérations, la nouvelle loi a été acceptée en vote final en septembre 2020. Deux référendums ont alors été lancés. Le premier par les sections romandes de la Grève du climat qui estiment que le texte n'est pas assez contraignant. Le second émane lui d'une partie des milieux économiques et de l'UDC. Ce dernier ayant annoncé près de 100'000 signatures, une votation sur le sujet est prévue le 13 juin 2021.

2.5 Initiative parlementaire 19.475

Pour rappel, lors du traitement par la commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats des deux initiatives sur les produits phytosanitaires, une initiative parlementaire dite « Réduire le risque de l'utilisation de pesticides » avait été adoptée. Ce texte, qui concerne tant les produits phytosanitaires que les biocides, vise principalement à ancrer dans la loi les objectifs du plan d'action national sur les produits phytosanitaires et à en concrétiser la mise en œuvre.

Suite au soutien de la commission sœur du Conseil national, une procédure de consultation sur un projet de modifications de la législation a été lancée en février. Si AGORA a soutenu tant le principe que les objectifs chiffrés, elle s'est opposée au fait de déléguer l'ensemble de la responsabilité aux interprofessions. De plus, elle a demandé que les biocides soient soumis aux

mêmes objectifs chiffrés de réductions des risques que les produits phytosanitaires. Enfin, elle a souhaité que les utilisateurs privés soient également concernés par la législation.

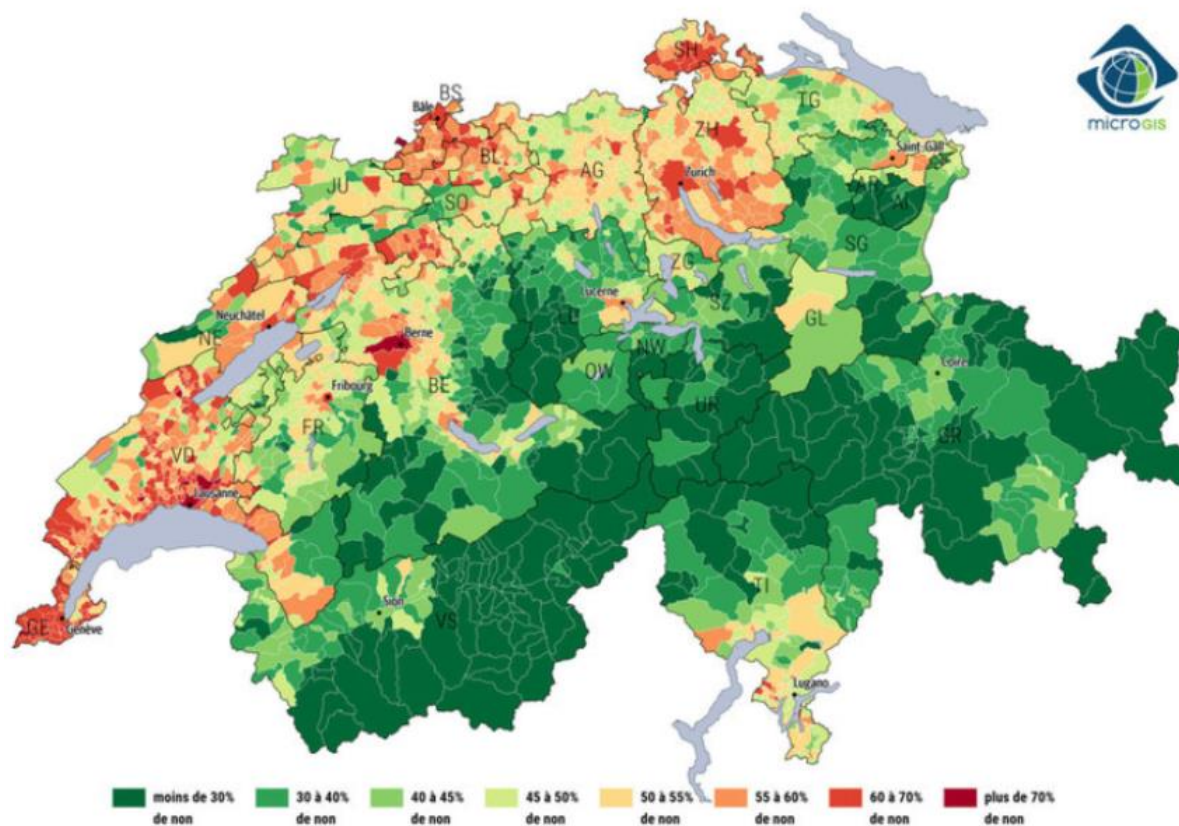
Suite à la consultation, un nouveau projet est adopté par la commission des Etats le 3 juillet. Le 19 août, le Conseil fédéral fait part de ses remarques sur ce projet et la CER-E prend définitivement position en séance du 27 août. Une surprise a alors lieu puisque plusieurs éléments sont alors repêchés de la PA 2022+ qu'elle avait pourtant décidé de suspendre la semaine d'avant. De ces ajouts, le passage en plénum conservera principalement le fait de fixer également un objectif de réduction des pertes d'éléments fertilisants mais en laissant le Conseil fédéral en régler les détails par voie d'ordonnance.

La session d'hiver a ensuite été marquée par le passage du texte au Conseil national avec plusieurs durcissements décidés notamment en matière d'obligation d'annonces des achats d'éléments fertilisants et de protection des eaux. Les divergences devraient être réglées lors de la session de mars 2021.

2.6 Loi sur la chasse

Suite à l'adoption par le Parlement de la révision de la loi sur la chasse en 2019, un référendum avait été lancé par les organisations environnementales. La récolte de signatures ayant formellement abouti en janvier, un vote sur la question a été agendé au 17 mai 2020. La pandémie ayant suspendu ce scrutin, la votation a finalement eu lieu le 27 septembre avec quatre autres objets : l'initiative pour une immigration modérée (voir point 2.4.1), le congé paternité, l'achat de nouveaux avions de combat et la déduction fiscale des frais de garde.

Contre toute attente, malgré la diversité des objets, c'est la révision de la loi sur la chasse, qualifiée de « loi d'abattage », qui a déchainé les passions. Elle a surtout permis aux organisations environnementales de faire tout l'étalage de leur puissance financière et médiatique avec des annonces diffusées dans les principaux journaux du pays quasiment tous les jours durant plus d'un mois. Les estimations parlent de 8 à 10 millions de francs investis durant cette campagne.



La défaite des partisans de la loi, parmi lesquels les milieux agricoles, par 51,9 % des voix doit être prise en compte dans le futur vote sur les deux initiatives phytos extrêmes. En effet, alors que les fronts gauche-droite et ville-campagne seront sensiblement les mêmes, la superposition de 5 objets dont la loi sur le CO₂ devrait à nouveau mobiliser fortement l'électorat urbain le 13 juin 2021.

2.7 Union Suisse des Paysans

Outre les activités classiques (traduction des bulletins hebdomadaires « En direct de l'USP », séminaire régional de l'USP en Suisse romande, etc), AGORA a participé :

- au comité de l'USP
- au groupe de travail « relations internationales »
- à la Commission « Social et main-d'œuvre »
- à la Commission « Production animale » (voir pt. 4.2)
- à la Commission « Production végétale » (voir pt. 4.3)
- à la Commission « Communication de base » (voir pt. 3.1)
- au groupe de travail « Politique agricole 2022+ » (voir pt. 2.3)
- au Conseil de Fondation d'Agrisano Prevos

A noter que suite au départ de Jacques Bourgeois de la direction de la faïtière nationale au 31 mars 2020, Martin Rufer lui a succédé au 1^{er} avril. Afin d'assurer une meilleure représentation des Romands et des genres au sein de la direction de l'USP, celle-ci a été réorganisée et complétée. Ainsi, Francis Egger a été promu vice-directeur, Sandra Helfenstein officiellement nommée membre de la direction et Michel Darbellay a été engagé comme nouveau responsable du département « Production, marché et écologie ».

2.8 Conférence des Chefs de service de l'agriculture des cantons romands et du Tessin (CCSAR)

La Conférence a tenu 2 séances en 2020, le 7 mai par visioconférence et le 8 octobre à Cernier (NE). Les discussions ont notamment porté sur la politique agricole, la situation sanitaire, la numérisation dans l'agriculture, l'OIC, la situation sur différents marchés agricoles, les activités d'Agridea ainsi que la reprise d'exploitations hors cadre familial.

2.9 ASSAF-Suisse

L'ASSAF a analysé l'accord commercial avec l'Indonésie et l'ordonnance sur l'importation au taux préférentiel d'huile de palme de production durable en provenance d'Indonésie. Nous avons constaté que la pression importante exercée par l'ASSAF et toute la filière a porté ses fruits. Ainsi, l'accord commercial avec l'Indonésie a été amélioré par rapport aux ambitions initiales. Cet accord comprend, et c'est une première, des exigences très spécifiques en matière de développement durable et de traçabilité des différents types d'huile de palme. Les quantités d'huile de palme concédées dans le contingent sont limitées et les importations devront se faire en containers de 22 tonnes pour bénéficier du tarif préférentiel. Selon les évaluations faites par l'OFAG, l'accord n'aura pas d'impact sur le marché suisse d'huile de colza. D'autre part, cet accord prévoit à l'article 2.17 des mesures de sauvegarde. Ainsi, si l'accord devait créer une menace ou un dommage pour une branche de production nationale, la Suisse pourrait prendre des mesures de sauvegarde, dans les proportions minimales requises pour réparer ou prévenir le dommage. Il serait ainsi possible de suspendre la réduction supplémentaire d'un taux de droit de douane. À la suite de cette analyse, l'ASSAF a pris la décision de ne pas soutenir le référendum lancé contre cet accord par quelques ONG. Au contraire, elle estime que cet accord peut servir de modèle pour le futur.

Durant la première phase de la crise du COVID en mars a germé l'idée d'une campagne spécifique de communication du secteur agroalimentaire. Alors que les rayons des magasins étaient pris d'assaut, le commerce de détail a communiqué qu'il assurait l'approvisionnement et remplissait les rayons. Pour l'ASSAF, il semblait capital que le secteur agroalimentaire fasse entendre un message relatif au rôle d'approvisionnement pendant cette crise. C'est ainsi qu'est né la première campagne de communication producteurs-transformateurs. Une collaboration entre l'USP,

Primavera, l'ASSAF et la FUS a été mise en place. Pour cette première action, trois produits ont été retenus : les frites, le jus de pomme et l'huile de colza. L'ASSAF était particulièrement fière d'avoir Dessilia Bovey du Moulin de Sévery (VD) comme ambassadrice pour le sujet de l'huile de colza. La campagne d'affichage a eu lieu en octobre 2020 dans les 9 plus grandes gares de Suisse. Elle a été accompagnée par des textes et des courts films sur la page www.agriculture.ch/transformateurs.



L'initiative populaire Future 3.0 veut interdire l'usage de produits phytosanitaires et biocides de synthèse. Cette initiative touche le secteur agroalimentaire dans son ensemble et passera en votation populaire le 13 juin 2021. Afin d'analyser les conséquences d'une acceptation de cette initiative, l'ASSAF en collaboration avec la FIAL, l'USP, AGORA, CI Avenir protection des plantes et Choco- Biscosuisse a mandaté le professeur Charles Gottlieb de l'Université de St-Gall pour une étude scientifique. Cette étude a été achevée en automne 2020. En ce qui concerne la production agricole, l'étude montre que l'initiative réduit la production en Suisse. Le taux d'auto-alimentation diminuerait de 30%. L'étude met en lumière l'impact de cette initiative pour le secteur de la transformation notamment par le biais du rôle des biocides pour assurer l'hygiène et la sécurité des produits. Pour l'approvisionnement en matières premières des entreprises de transformation, cette initiative aurait un impact énorme. Elle forcerait les entreprises à acheter 21% de la production mondiale de café bio et 50% de la production mondiale de cacao bio. Les entreprises perdraient en compétitivité sur le plan international, ce qui pousserait certaines grandes firmes à délocaliser. Pour les consommateurs suisses, il faudrait s'attendre à une augmentation des prix.

L'ASSAF remercie AGORA, et ses membres de Suisse romande pour leur fidélité durant l'année 2020. Le rapport d'activité complet d'ASSAF est disponible sous www.assaf-suisse.ch

3. Communication et promotion

3.1 L'agriculture suisse dans l'œil du cyclone médiatique

Après une année 2019 marquée par de nombreux articles et reportages consacrés à la pollution des eaux, au recul de la biodiversité ou à la maltraitance animale, le début de la pandémie a marqué un répit inespéré. Les premières semaines de la situation extraordinaire ont ainsi été marquées par la redécouverte des achats locaux pour toute une partie de la population et certaines déclarations politiques reconnaissant le caractère stratégique du secteur agroalimentaire dans son ensemble en cas de crise.

L'idylle n'a malheureusement duré que le temps d'une saison puisque la réouverture des frontières à la mi-juin, et la fin de l'interdiction du tourisme d'achat, a vite démontré que le monde d'après ressemblerait furieusement au monde d'avant. La véritable charge est toutefois venue durant l'été

avec le lancement par quatre organisations environnementales (WWF, Greenpeace, Pro Natura et Bird Life) de la campagne stop-agrobusiness.ch. Cette campagne qui est appelée à s'installer dans la durée est un cas relativement rare dans les mœurs politiques helvétiques de dénigrement systématique de toute une profession ainsi que de ses représentants. Il faut d'ailleurs noter d'inhabituelles attaques personnelles. Il est à espérer que ce type de communication des organisations environnementales ne devienne pas la norme car, en l'état, toute collaboration constructive avec elles est fortement hypothéquée.

3.2 Brunch à la ferme du 1er août 2020

Personne n'aurait imaginé, lors du communiqué de presse de février 2020 pour le lancement du Brunch du 1^{er} août que celui-ci n'aurait peut-être pas lieu. Ce n'est que fin juin que la décision est tombée : après quelques incertitudes, l'USP a décidé de maintenir la 28^{ème} édition du Brunch à la ferme du 1^{er} août. Cette édition a aussi été un succès, en regard de la situation sanitaire qui a compliqué l'organisation pour les hôtes.

Certaines exploitations agricoles ont opté pour un « brunch à l'emporter » alors que d'autres ont mis en œuvre le plan de protection établi en collaboration entre l'USP et les offices fédéraux concernés. Plus de 160 exploitations ont participé à cette édition et si la fête a été belle, l'ambiance conviviale, les buffets délicieux et que l'engouement de la population pour cette tradition reste intact, c'est bien grâce à la disponibilité et à l'engagement des familles paysannes dans l'organisation et la préparation de cette journée. Nous tenons à les en remercier chaleureusement, particulièrement pour cette édition où des engagements supplémentaires ont été faits pour que les règles sanitaires soient respectées.

Pour ce Brunch du 1^{er} août, le ministre de l'économie, le conseiller fédéral Guy Parmelin, s'est rendu sur une ferme dans les Grisons. Quant à la conseillère fédérale Viola Amherd, elle a effectué une randonnée accompagnée de quelque 120 lectrices et lecteurs du Schweizer Illustrierte et de l'illustrierte, quelques jours avant la fête nationale, dans le parc naturel de la vallée de Binn en Valais, son canton natal. Après une étape à l'Alp Brunnebiel, chacune et chacun a pu se restaurer sur une terrasse avec vue sur la vallée de Binn.

Pour rappel, AGORA assure la coordination au niveau de la Suisse romande et effectue différentes traductions. Elle apporte en outre un soutien aux responsables cantonaux, assure le lien avec les médias de la Suisse romande et transmet la liste des brunchs à la ferme aux personnes intéressées.

3.3 AGRI

L'AGRI a poursuivi son travail d'information pour l'agriculture romande par le suivi professionnel de l'actualité et des analyses de thèmes liés à l'agriculture. Pour la directrice-rédactrice en chef, Karine Etter, la participation à la Conférence des directeurs des Chambres d'agriculture romandes est une source d'informations importante. A l'instar du nombre d'exploitations agricoles, le lectorat a continué de diminuer en 2020 pour se situer en-dessous des 9'000 abonnés et l'annulation de différentes manifestations a rendu l'acquisition de nouveaux lecteurs compliquée. Hormis certaines exceptions régionales, le taux de pénétration du journal reste cependant excellent. Enfin, au niveau associatif, l'année 2020 a été notamment marquée par l'adoption des nouveaux statuts lors de l'assemblée du 17 juin, entérinant ainsi le retrait de fenaco des sociétaires.

3.4 AGIR

Parmi les activités principales de l'agence durant l'année 2020, il faut notamment noter la poursuite des différents projets liés à la campagne de communication de base « Paysans suisses – D'ici. Avec passion » dans un contexte chahuté par la pandémie (annulation de nombreuses manifestations notamment). Cette dernière a d'ailleurs accéléré certaines évolutions évoquées initialement à moyen terme comme la réalisation plus importante de vidéos diffusables sur les réseaux sociaux et d'autres canaux.

3.5 AGRIVIVA

AGORA est officiellement membre d'AGRIVIVA depuis 2017 et effectue également diverses traductions. L'association AGRIVIVA a pour but de créer des liens entre la ville et la campagne, entre les consommateurs et les producteurs. Pour cela, elle offre aux jeunes de 14 à 25 ans la possibilité d'effectuer des stages pratiques dans des exploitations agricoles et de participer activement aux travaux de la ferme durant quelques semaines. De cette manière ces jeunes découvrent la vie quotidienne à la ferme et le travail des agriculteurs, côtoient les animaux et la nature et sont sensibilisés à la production des denrées agricoles.

Au cours de la saison 2020, au total 1'363 placements ont pu être enregistrés, soit pratiquement au même niveau que l'année précédente (1'408). La participation des étudiants a diminué pratiquement de moitié (157 contre 301 placements en 2019) ceci étant lié à la pandémie. Ainsi, dans les faits, les demandes volontaires ont augmenté de 14.5% en 2020. Environ trois-quarts des stages ont eu lieu en Suisse allemande (77.1%), environ un cinquième en Suisse romande (17.46%), 4.77% au Tessin et 0.66% en France et Allemagne voisines. En 2020, ce sont au total 20'570 journées que les jeunes ont consacré à leurs stages AGRIVIVA, ce qui représente une importante contribution à la sensibilisation à l'agriculture et la compréhension mutuelle entre la ville et la campagne. AGRIVIVA dispose d'un réseau de 16 antennes de placement, dont les tâches principales consistent à encadrer les familles paysannes AGRIVIVA et à placer les jeunes dans les familles. Bien que 2020 a été marquée par la pandémie du COVID 19, les demandes de stages n'ont que peu diminué. Les stagiaires ont pu retrouver un peu de normalité au sein des fermes.

AGRIVIVA fête en 2021 ses 75 ans d'existence. Pour les fêter, AGRIVIVA a notamment baissé de 15% les frais de placement pour les familles d'accueil membres. Le groupe biennois QL a également créé une chanson pour l'occasion. Elle s'intitule « Viens dans les champs ». Celle-ci pourra être écoutée et visionnée dès la mi-mars sur Facebook, Instagram et leur site internet.

Enfin l'enquête destinée aux familles paysannes et aux jeunes, afin de mieux identifier leurs motivations respectives, a été finalisée. En résumé, il en ressort que la motivation première (82%) pour les familles d'accueil est le souhait de s'investir et de travailler avec de jeunes gens avant la publicité faite pour la branche. Elles souhaitent également, comme principale qualité, que les jeunes gens soient motivés. Pour ceux-ci les principales raisons de participation aux stages sont de s'ouvrir à de nouvelles thématiques. Leurs principales attentes sont d'avoir une famille d'accueil avenante et d'y être bien intégrés.

Finalement, presque 100'000 utilisateurs ont été enregistrés sur www.agriviva.ch en 2020, soit une réjouissante augmentation de 18.2% par rapport à l'année précédente. Un pic de visites particulièrement élevé a eu lieu pour la période de mai à juillet 2020. Les visiteurs sur les pages Facebook et Instagram ont également nettement augmenté.

3.6 Agro Marketing Suisse (AMS)

L'année 2020 a bien débuté avec la coordination de la traditionnelle présence suisse à la *Grüne Woche* de Berlin. La suite de l'année a toutefois été nettement plus compliquée et le gérant, Denis Etienne, a dû chercher des alternatives aux actions prévues notamment dans les foires grand public. Un partenariat avec Ringier a par exemple été mis en place. Par ailleurs, la campagne « L'essentiel est invisible pour les yeux » a continué son expansion. Enfin, la stabilisation du financement ainsi qu'un renouvellement de la stratégie d'AMS ont été d'importants sujets de discussions au sein du comité d'AMS.

3.7 Pays romand – Pays gourmand (PRPG)

Durant l'année 2020, la fédération Pays romand – Pays gourmand a dû faire preuve de beaucoup d'adaptation et d'imagination. En effet, la pandémie de Covid-19 a englouti avec elle la plupart des manifestations prévues. Il a fallu se réinventer pour remplacer ces événements capitaux, faire connaître les produits du terroir et les remplacer par une communication massive et efficace. Deux belles collaborations papiers ont pu voir le jour durant cette année. L'une avec *l'illustré* : un admirable publi-reportage de 6 articles étalés sur six semaines. Chaque article était dédié à un artisan de la Suisse romande labellisé regio.garantie. *l'illustré* est tiré à 54'885 exemplaires français, 273'000 lecteurs. Nous avons également travaillé avec *Terre&Nature* pour une

publication de 6 pages dans le Hors-série du terroir. Un reportage présentant un produit authentique par région ainsi qu'un restaurant, un artisan et des bonnes adresses choisies par la rédaction du *Terre&Nature*. La publication a été tirée à 100'000 exemplaires en français et allemand et distribuée dans toute la Suisse. Cette publication a également été promue au travers d'une campagne promotionnelle numérique du magazine sur les réseaux sociaux. Toujours sur un support papier, PRPG a réitéré son partenariat avec la *Semaine du Goût*: 4 pages complètes sur la thématique du « zéro déchet ». Le magazine est diffusé dans toute la Suisse en 3 langues.

Suivant le trend du web PRPG a aussi davantage axé sa communication sur le numérique en réalisant tout d'abord une vidéo sur les produits carnés qui a cumulé 10'079 vues sur Facebook ainsi qu'une vidéo pour soutenir les producteurs et artisans durant la période de Covid-19. Publiée en juin elle eut un franc succès avec plus de 69'000 vues.

L'association s'est également montrée présente dans la vente en ligne en proposant des produits phares propres à chaque région sur le shop en ligne de *Goût & terroir*. Nous avons également conclu un partenariat fructueux avec *Helvetibox* en réalisant un concours, juste avant les fêtes de fin d'année, pour gagner 250 « valises du terroir » qui proposaient un produit de chaque région. Le concours a cumulé plus de 5'200 participations et de nombreux retours écrits des gagnants.

Cette année nous aura également donné le temps de préparer un projet de capsules vidéo du terroir, réalisé par *Lenaka*, une entreprise de production spécialisée dans la photo culinaire. 4 chefs étoilés romands se sont prêtés au jeu pour cette première série de 8 recettes gastronomiques qui seront dévoilées au printemps 2021.

Afin de renforcer la communication avec les producteurs ainsi que les relations avec l'OFAG, nous avons décidé de mettre sur pied un nouvel outil de gestion. Celui-ci permettra de simplifier le suivi des produits certifiés ainsi que leur labélisation. Leur projet a été initié en 2020 et sera proposé à tous les producteurs dès le début de l'année 2021.

L'année 2020 a été aussi marquée par un changement de personnel au sein de la Fédération. En effet après 9 riches années à la tête de PRPG, Elisa Domeniconi a quitté ses fonctions en juillet pour rejoindre la Fourchette Verte. Francesca Martini a repris le flambeau depuis août avec une volonté d'orienter la communication sur les supports digitaux.

Au sein de l'Association suisse des produits régionaux, la collaboration de PRPG avec les autres organisations suprarégionales a suivi son cours. Les directives pour les marques régionales 2021 ont été modifiées.

www.paysgourmand.ch

3.8 AMTRA

En 2020, l'AMTRA a commencé l'année par un stand à Agrovina qui lui a permis de vendre ses livres et publications. Avec le Covid, les annonceurs dans la Revue sont hélas en baisse, et les abonnés aussi. Dès le mois de décembre, des annonces sur le site internet sont commercialisées. En négociation concernant le futur des relations, Agroscope et l'AMTRA ont décidé de reconduire pour une année le contrat actuel qui aurait dû prendre fin en décembre 2020. Par ailleurs, le comité a confirmé la production du livre « La Vigne 4, Anatomie et physiologie – Nutrition, carences et accidents physiologiques ».

Durant l'été 2020, l'AMTRA a collaboré à la publication d'un tiré à part sur les 1001 visages du Chasselas, rédigé par Jean-Laurent Spring d'Agroscope et publié par la Fondation Louis Philippe Bovard. Enfin, diverses promotions ont été organisées pour promouvoir et vendre les livres, particulièrement auprès des étudiants en viticulture et œnologie, en Suisse et en France.

3.9 Les parcs suisses : label Produit

Les parcs suisses d'importance nationale sont des territoires à forte valeur naturelle et paysagère. Ils sont régis par la loi sur la protection de la nature (LPN) qui distingue trois catégories de parcs : nationaux, régionaux et périurbains. L'objectif est de préserver les valeurs naturelles (biodiversité, écosystèmes fonctionnels, ...) et paysagères tout en offrant à des régions la possibilité de se développer durablement. Outre la marque « Parcs suisses » et le label « Parc », la Confédération a créé le label « Produit » qui vise à promouvoir la création de valeur ajoutée par la commercialisation de produits régionaux. Afin de conseiller ce label en matière de gestion, l'OFEV

a mis en place un groupe consultatif national auquel AGORA participe. Des représentants des parcs et de l'association suisse des produits régionaux en sont également membres.

En 2020, en plus des tâches courantes (évaluations de demandes des parcs pour de nouveaux produits), le groupe consultatif a continué son travail pour le développement des directives du label Produit en matière de durabilité. En effet, l'OFEV souhaite renforcer la durabilité du label, en particulier dans sa dimension écologique. C'est pourquoi l'OFEV a mandaté la HAFL pour effectuer une analyse de la durabilité du label Produit. Les résultats intermédiaires ont été discutés avec le groupe consultatif et présentés aux instances des parcs. L'étude finale sera discutée début 2021 avec les acteurs concernés.

3.10 Autres événements grand public

Suite au déménagement de Swiss-Expo à Palexpo Genève, la présence commune des organisations agricoles romandes a été renforcée. Ainsi, du 15 au 18 janvier, un espace commun avec AGIR, l'AGRI, AgriGenève ainsi que Prométerre et ses filiales a été monté et animé. En plus des stands professionnels de chaque association, cette surface comptait également un espace de restauration exploité par Vaud Terroirs. Les expériences de cette première édition genevoise se sont avérées positives et, sans pandémie, il était prévu de rééditer cette présence commune en 2021 moyennant quelques aménagements.

Une semaine après Swiss-Expo, AGORA a été, comme tous les deux ans, présente à la foire AGROVINA à Martigny du 21 au 23 janvier. Comme de coutume, cette présence, centrée sur la formation professionnelle des cultures spéciales, était assurée en commun avec les écoles de Châteauneuf et de Marcelin et soutenue par les faïtières nationales que sont l'ASCV, la FSV et la FUS.

Après un mois de janvier bien chargé, la suite de l'année s'est malheureusement avérée bien plus calme puisqu'en raison de la situation sanitaire, différents événements où AGORA aurait joué un rôle plus ou moins important ont été annulés : Foire Bio-Agri (9-10 mai), Journée nationale des portes ouvertes à la ferme (7 juin), Salon suisse des Goûts et Terroirs (28 octobre au 1^{er} novembre), Comptoir helvétique (13 au 22 novembre).

4. Productions et marchés

4.1 Année agricole 2020

L'année climatologique 2020 a été plutôt favorable à l'agriculture avec un hiver assez sec et peu rigoureux. Par ailleurs, le début du printemps a été ensoleillé avec malgré tout quelques précipitations. Enfin, l'été, bien que chaud, n'a pas été non plus caniculaire et, à quelques exceptions près, la sécheresse connue ces années précédentes n'a pas été présente.

Au niveau des marchés, l'agriculture a connu certains effets « positifs » des mesures de lutte contre la pandémie avec un développement marqué de la vente directe. Par ailleurs, le fait que les Suisses sont globalement restés au pays pour les vacances d'été a lissé les habituelles variations saisonnières, notamment le creux estival. En revanche, la fermeture répétée des restaurants ainsi que l'annulation de la plupart des manifestations a impacté négativement certains marchés, notamment la viande de veau, les pommes de terre à frites et les vins.

En production végétale, il faut noter généralement des rendements similaires aux années précédentes pour les céréales. Au niveau des pommes de terre, en plus des difficultés d'écoulement de certaines variétés, les quantités récoltées ont été plus fortes (+18%) qu'en 2019 ce qui nécessitera une diminution des surfaces en 2021. La situation a été, en revanche, très compliquée sur le plan cultural pour les betteraves sucrières, en particulier en Suisse occidentale, avec des dégâts liés à la jaunisse virale pouvant atteindre les 50% (voir point 4.3.1). En arboriculture, l'année a été précoce et l'offre et la demande se sont plus ou moins équilibrées. Enfin, alors que la branche connaissait déjà des stocks importants en 2019, la pandémie a causé de grandes difficultés à la vitiviniculture suisse. Dans ce contexte, les faibles rendements observés en 2020 peuvent malheureusement être considérés comme une bonne chose (voir point 4.3.2).

En ce qui concerne la production animale, il faut noter que le nombre d'exploitations laitières est descendu pour la première fois en dessous de 20'000. Par ailleurs, l'année a été marquée par plusieurs épisodes d'importations de beurre, liées aux changements d'habitudes de consommation durant le semi-confinement. Au niveau de la viande, les éleveurs de veau ont connus un premier semestre difficile car la restauration représente un débouché important mais la seconde moitié de l'année a permis un rééquilibrage de la situation. De son côté, le marché des porcs s'est majoritairement bien porté avant de connaître des difficultés en fin d'année suite à une hausse de la production. Enfin, le marché des œufs a globalement profité de la situation sanitaire.

4.2 Production animale

AGORA participe aux séances de la Commission « Production animale » de l'USP qui a pour tâche de conseiller et de soutenir le comité sur des questions techniques relatives à l'élevage. Les membres de la commission ne se sont rencontrés qu'une fois, début 2020. Une séance a dû être annulée et deux séances ont eu lieu par visioconférence, dont une avec la commission « Production végétale ». La Commission a traité les tâches courantes, comme la surveillance de l'évolution des marchés dans les différentes filières, elle a pris connaissance des différents dossiers d'actualités en lien avec la production animale tels que la PA 22+, les campagnes contre diverses initiatives, la trajectoire de réduction, le référendum sur la loi sur la chasse, etc.

4.3 Production végétale

AGORA participe aux séances de la Commission « Production végétale » de l'USP qui a pour tâche de conseiller et de soutenir le comité sur des questions techniques relatives aux grandes cultures et aux cultures spéciales. En 2020, les membres de cette commission se sont réunis à deux reprises seulement à cause de la pandémie dont une séance en novembre en commun avec la commission « Production animale » afin de parler du programme de recherche d'Agroscope. En plus de ses activités ordinaires, la commission a notamment débattu des initiatives contre les produits phytosanitaires, de la trajectoire de réduction des risques liés aux pesticides et des excédents d'azote et de phosphore, de la future PA 2022+ ainsi que du potentiel des différentes cultures végétales en Suisse.

4.3.1 Betteraves sucrières

Alors qu'ils ont déjà rencontré plusieurs récoltes compliquées ces dernières années, concurrence des importations et syndrome des basses richesses notamment, les planteurs de betteraves ont connu en Suisse romande une année très compliquée en 2020. La cause en a été la jaunisse virale qui a engendré jusqu'à 50% de dégâts dans certaines régions. Afin de permettre aux deux sucreries de fonctionner correctement et de répondre aux besoins du marché, quelque 100'000 tonnes de betteraves européennes ont ainsi dû être importées durant la campagne 2020.

Pour combattre cette maladie, une réhomologation provisoire de *gaucho* pour enrober les semences a été demandée. En effet, l'une des explications de la situation dramatique observée en 2020 a été l'interdiction de ce néonicotinoïde sans véritable alternative. L'OFAG a refusé cette demande tout en autorisant deux produits foliaires dont un néonicotinoïde. Parallèlement aux aspects agronomiques, les conditions-cadres en matière de protection à la frontière et de soutien à la culture jouent également un rôle essentiel. La mise en œuvre de l'initiative parlementaire « Stop au bradage ruineux du sucre suisse » a ainsi commencé à être discutée en 2020 au Parlement.

4.3.2 Viticulture

Bien que légèrement plus faibles qu'au 1^{er} janvier 2019, les stocks de vins en début d'année 2020 représentaient quelque 234 millions de litres contre 237 millions l'année précédente. Il faut toutefois noter que cette diminution durant l'année 2019 s'est faite sur les vins importés puisque les stocks de vins suisses AOC ont augmenté pour passer de 160 à 163 millions de litres, soit largement plus qu'une année de production. Cette situation avait conduit en 2019 déjà à un renforcement des mesures de promotion des vins dont les premiers résultats semblaient positifs. Les mesures édictées en mars pour lutter contre la pandémie ont toutefois cassé ce début de tendance positive puisque deux importants canaux d'écoulement des vins suisses – la gastronomie et l'événementiel – ont été à l'arrêt une bonne partie de l'année.

Le pays dans son ensemble étant au même moment en pénurie d'éthanol à cause de la demande exponentielle de gel hydroalcoolique, une solution de branche a été proposée par AGORA en collaboration avec la FSV, l'USP et Agroscope. L'idée était de distiller des stocks excédentaires de vin à prix coutant afin de fournir de l'éthanol aux hôpitaux et autres postes sanitaires. L'action a malheureusement pris quelques semaines de trop pour être finalisée et, lors de son lancement le 15 avril, des filières d'éthanol importé bien meilleur marché avaient pu être recrées. Ceci fait que, malgré des annonces de vin de 800'000 litres reçues en une semaine, seuls quelques litres ont effectivement été distillés par manque de débouchés.

Cette action a toutefois permis de mettre en lumière la situation de nombreux producteurs et a certainement contribué à convaincre le Conseil fédéral et les cantons de prendre plusieurs mesures de soutien à la branche durant le printemps 2020, dont un soutien de 10 millions de francs pour le déclassement de vins AOC.

4.4 IP-Suisse, Romandie

L'engagement de ces trois dernières décennies des paysannes et paysans IP-SUISSE porte ses fruits ! La coccinelle est présente maintenant dans les principaux étals de la distribution suisse. De nombreux marchés reconnaissent en la coccinelle un engagement fiable et une valeur sûre en faveur d'une agriculture durable. 2020 restera une année gravée dans les mémoires ! En ce qui nous concerne, le fait que Migros, notre principale partenaire, décide de remplacer la marque TerraSuisse par notre logo sur le produit fini, nous permet de boucler la boucle : de la fourche à la fourchette.

Durabilité

Comme déjà fait mention lors du dernier rapport, le volet « climat et protection des ressources », avec pour objectif de réduire notre impact sur les ressources, est en cours d'implémentation par les producteurs sous label. En 2021, les producteurs sont invités à compléter leurs auto-déclarations « durabilité » avec le volet climat. Un nouveau portail online est mis à disposition des membres.

Marché

Au niveau des marchés, IP-SUISSE s'adapte et se développe. La récente décision de Migros de passer son lait de consommation en lait des prés IP-SUISSE dans toutes ses filiales de Suisse est un pas important en faveur du label, mais également des producteurs de lait sous label. L'année écoulée a vu la concrétisation et le passage sous label IP-SUISSE des éleveurs et engraisseurs de porcs Coop Naturafarm (CNf). Les contrôles du cahier des charges par la PSA sont également en cours. En collaboration avec Denner, notre programme viticole va être lancé avec les vendanges 2021. Là aussi une valeur ajoutée claire en faveur d'une production viticole durable va être générée sur les marchés.

4.5 FPVS

L'année 2020 a été particulière à plus d'un titre. La crise sanitaire a eu des répercussions majeures sur la branche. Les ventes de plants de vigne ont fortement diminué et la situation s'annonce toujours incertaine à l'heure qu'il est. La FPVS a eu la chance de pouvoir tenir son assemblée des délégués à Chamoson avant le semi-confinement. Toutefois, à cause de la situation sanitaire, le comité ne s'est pas rencontré en 2020 et seule une séance en octobre s'est tenue sous forme de visioconférence. Si ce mode de faire a le désavantage de limiter les échanges, il offre de la flexibilité aux membres de Suisse allemande et du Tessin. Lors de cette rencontre virtuelle, le comité a notamment abordé les points suivants : collaboration avec IP Suisse, rencontre avec la FSV, communication et représentation des obtentions d'Agroscope. Concernant ce dernier point, le contrat a pu être signé par les deux parties entre fin décembre et début janvier 2021. La mise en œuvre suivra dans le courant 2021. Sur le plan opérationnel, le secrétariat a publié à quatre reprises l'enquête sur le marché des plants de vigne et, entre autres, réglé les tâches administratives courantes.

4.6 VITIPLANT

VITIPLANT, organisation professionnelle formée de la Fédération des pépiniéristes viticulteurs suisses (FPVS) et de la FSV, a comme chaque année, procédé aux contrôles des parcelles de pépinières, en collaboration avec le service de la protection phytosanitaire (SPF) de l'OFAG. Ce dernier a lancé en 2020 la nouvelle plate-forme CePa qui permet aux producteurs de faire les enregistrements des parcelles, de même que la transmission de plans et différents autres documents directement en ligne. Les contrôleurs *VITIPLANT* utilisent eux aussi cette nouvelle plate-forme pour le contrôle des parcelles annoncées.

L'introduction de ce nouvel outil a été très exigeante et a demandé beaucoup de patience de la part de tous les acteurs. Cette application, si elle présente un certain nombre d'avantages, a encore un potentiel d'amélioration que l'OFAG entend mettre en œuvre dans les années à venir. Hormis les aléas et les contretemps liés au lancement de CePa, la campagne 2020 s'est bien déroulée. Toutefois, des nouveaux foyers de flavescence dorée ont été découverts en Valais et dans le canton de Vaud. Les services phytosanitaires cantonaux ont pris des mesures, d'entente avec l'OFAG. En plus des contrôles réguliers, *VITIPLANT* a également été mandatée pour procéder à des prélèvements, notamment pour la production de matériel certifié.

En 2021, des changements auront lieu au niveau du secrétariat de *VITIPLANT*. Elodie Baudin-Freymond reprendra la gérance au 1er janvier et Andreas Meier quitte la présidence de *VITIPLANT*. Il reste cependant délégué FPVS à *VITIPLANT*.

4.7 Swiss Beef Romandie

AGORA assure la responsabilité administrative du secrétariat de cette organisation avec les tâches habituelles telles que la correspondance, la convocation à l'assemblée générale et les comptes. En janvier a eu lieu une journée technique sur le thème de l'alimentation bovine. L'assemblée générale 2020 a eu lieu le 10 mars à St-Imier et a été suivie d'une visite de Camille Bloch. La course au Tessin ainsi que le Barbecue au mois de septembre ont tous deux été annulés en raison de la situation sanitaire.

4.8 PIOCH

Le groupement pour la production intégrée Ouest Suisse (PIOCH) fédère les organisations de contrôles des PER des cantons romands (AGRIPIGE, AFAPI, AJAPI, ANAPI, AVPI, OLK, PIV et bio.inspecta).

En 2020, le comité s'est réuni à quatre reprises en visioconférence pour des séances ordinaires. Au printemps une séance a été organisée avec les responsables des paiements directs des services cantonaux d'agriculture, ceci en vue de faire le point sur les règles PER de la prochaine campagne.

En outre, la PIOCH a traité les objets suivants:

- Comme chaque année, la PIOCH a édicté les règles PER pour la prochaine campagne.
- La PIOCH a élaboré plusieurs prises de position sur la consultation relative à l'ordonnance sur la protection de l'air, l'aide à l'exécution pour la protection de l'environnement dans l'agriculture, l'hygiène dans la production primaire végétale et la réduction du risque de l'utilisation de pesticides.
- La PIOCH a pris part à un groupe de travail pour l'élaboration de lignes directrices sur les plantes à problème et l'embroussaillage.
- La PIOCH a rédigé deux courriers à l'intention de l'OFAG. Le premier concernait l'adaptation des dates pour le recensement des animaux, afin qu'elles soient les mêmes pour toutes les catégories d'animaux. Le second courrier portait sur la direction à donner à la PA22+ en regard de la pandémie de COVID-19, afin de ne pas affaiblir l'auto-provisionnement du pays.

La PIOCH participe en outre à plusieurs groupes de travail techniques tant auprès de l'OFAG que de l'OFEV.

4.9 Suisseporcs section Romandie

AGORA s'occupe de la tenue du secrétariat de cette organisation avec les tâches habituelles telles que la correspondance et la comptabilité. L'assemblée générale a eu lieu le 15 avril 2020 par correspondance. Durant cette dernière, il a été procédé à l'élection/réélection des membres du comité ainsi que des délégués pour la section. On notera pour le comité deux démissions MM. Olivier Gapany et Christian Widmer et trois nouveaux membres, MM. Bruno Karlen, Christoph Trachsel et Alexandre Zurkinden. La crise sanitaire de 2020 n'a pas épargné les activités de Suisseporcs section Romandie. Néanmoins, un forum a quand même pu être organisé en septembre.

5. Formation professionnelle

5.1 AgriAliForm

a) Révision de la formation professionnelle initiale

La révision partielle de la formation initiale est entrée en vigueur en 2017. Depuis, l'OrTra AgriAliForm a pro-activement repris les questions majeures telles que p. ex. la durée de formation (3 ou 4 ans) ou le modèle de formation (linéaire ou progressif).

Ainsi, après avoir pris connaissance d'un rapport commandé à l'IFFP en 2018, AgriAliForm a lancé en août 2019 une grande enquête auprès de ses organisations membres et de leur base. Les différentes prises de positions ont été traitées et analysées par les différents organes d'AgriAliForm durant l'année 2020. Après une première mise en valeur des résultats, voici quelques éléments-clés des réponses reçues :

- Le niveau du certificat fédéral de capacité (CFC) se situe entre l'ouvrier qualifié et le chef d'exploitation. Son détenteur est capable de conduire une exploitation agricole mais en s'aidant de soutiens externes comme p. ex. la vulgarisation ;
- La mobilité des apprentis entre les différentes années de formation est une spécificité à conserver ;
- En ce qui concerne la durée de l'apprentissage, les avis sont partagés :
 - Les maraîchers sont pour les 3 ans ;
 - Les professions vitivinicoles (viticulteurs et caviste) souhaitent 4 ans ;
 - Pour les agriculteurs, AGORA a clairement voté pour les 4 ans alors que l'USP s'est prononcée de manière serrée pour 3 ans ;
- Pour le modèle de formation, la tendance est favorable au linéaire, c'est-à-dire une répartition égale des périodes de cours à l'école professionnelle sur les différentes années d'apprentissage ;
- Le CFC doit intégrer au maximum les nouvelles exigences (permis de traiter, engins de manutention, etc.).

La durée de formation devant être identique pour toute la Suisse au sein d'une même profession, la divergence entre AGORA et l'USP a dû être aplanie. Un atelier de deux jours réunissant des représentants romands et alémaniques a été organisé à l'automne 2020. De cette réunion est ressortie une solution originale maintenant la possibilité d'obtenir un CFC agricole en trois ans tout en offrant la possibilité d'élargir ses connaissances dans une quatrième année facultative. Cette solution a été acceptée par les comités d'AGORA et de l'USP en décembre 2020. Il s'agit maintenant de concrétiser ceci en fixant le contenu de la formation et les différentes orientations possibles. Par ailleurs, les autres professions d'AgriAliForm sont appelées à se prononcer sur leur intérêt ou non pour cette solution. Selon le calendrier actuel, les nouveaux plans de formation devraient entrer en vigueur à la rentrée scolaire 2024/2025.

b) AgriAliMedia

Les activités d'AgriAliMedia ont été quelque peu ralenties par la pandémie en 2020. Les premiers jalons de la rédaction des futurs moyens d'enseignement dès 2024 ont cependant pu être posés. Par ailleurs, suite à l'adoption en 2019 du règlement d'utilisation du fonds pour la rédaction des moyens d'enseignement agricoles conclu avec les Editions-LMZ et l'ASIAT, le nouveau Conseil du

fonds a pu commencer ses travaux. Ceux-ci seront facilités par la nouvelle structure juridique des Editions-LMZ qui n'est plus uniquement, depuis l'automne 2020, une commission de l'ASIAT mais une SA indépendante même si ses actions restent dans les mains de l'ASIAT.

c) Assemblée des délégués 2020

Prévue à Salez (SG), l'Assemblée des délégués 2020 s'est tenue sous forme écrite uniquement.

d) Nouvelles exigences vis-à-vis de la formation agricole

Liée au plan d'action national sur les produits phytosanitaires, la révision du permis de traiter, qui doit aboutir à un examen spécifique, est toujours en cours et n'a pas beaucoup avancé durant l'année 2020. Les discussions continuent avec le SEFRI et l'OFEV pour trouver une mise en œuvre la plus simple et la moins chère possible et surtout assurer son intégration dans la future formation initiale.

De son côté, l'intégration des nouvelles exigences en matière d'engins de manutention dans la formation initiale, notamment les cours interentreprises, a débouché sur une solution de transition développée en collaboration avec le SPAA et reconnue par la SUVA. Le nombre de jours CIE inscrits au plan de formation agricole de même que le budget actuel du fonds de formation ne permettent pas l'obtention automatique des permis R1 et R4 dans le cadre du CFC mais les bases sont intégrées à la formation professionnelle et un jour facultatif comprenant l'examen est proposé aux apprentis. L'objectif est d'intégrer complètement cette exigence au futur plan de formation.

Enfin, suite au ralentissement du travail parlementaire, en particulier aux discussions visant à suspendre la PA 2022+, la question des exigences de formation pour obtenir les paiements directs n'a pas occupé le devant de la scène en 2020. On peut cependant parier que le sujet redeviendra un des points les plus débattus.

e) Effectifs 2020

Après un relatif trou connu durant l'année scolaire 2019-2020, le nombre d'apprentis dans le champ professionnel de l'agriculture est revenu à la norme de ces dernières années, la tendance à long terme reste donc positive. De toute évidence, le domaine reste attractif pour les jeunes. Les professionnels bien formés et motivés constituent le fondement d'une agriculture productive durable et entrepreneuriale. C'est pour cela que s'engage l'OrTra AgriAliForm. Il est à noter que la part des personnes ayant suivi une première formation avant la formation agricole continue à augmenter. Cet élément devra être pris en compte lors de la révision de la formation initiale.

Evolution du nombre d'apprentis dans le champ professionnel de l'agriculture et de ses professions

Année scolaire	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Agriculteur/trice	2949	3045	2951	2737	2958
Aviculteur/trice	20	18	13	14	22
Maraîcher/ère	85	85	96	90	118
Arboriculteur/trice	41	44	42	27	33
Viticulteur/trice	179	186	179	149	171
Caviste	75	123	76	60	72
Total CFC	3349	3501	3357	3077	3374
Total AFP	216	192	224	165	174
Total	3565	3693	3581	3242	3548

Source : OrTra AgriAliForm

5.2 Commission de formation professionnelle agricole

L'année 2020 a été intense au niveau de la formation professionnelle initiale, malgré le semi-confinement du printemps 2020, qui a empêché la tenue de plusieurs cours pour experts et compliqué l'organisation des procédures de qualification CFC.

Outre les affaires courantes, la commission de formation a poursuivi les réflexions et travaux en lien avec l'évolution de la formation initiale et l'introduction des nouvelles exigences en matière de conduite des engins de manutention :

- Le 15 janvier 2020, la commission a traité des conséquences de la nouvelle directive CFST 6518 (conduite des engins de manutention). Elle a décidé de limiter la partie pratique du cours interentreprises aux engins autorisés (frontal, bobcat etc.) et de faire uniquement des démonstrations sur les engins nécessitant un permis (chariot à contrepoids R1, chariot télescopique R4), en attendant le concept d'AgriAliForm.

Elle a débattu de l'évolution de la formation professionnelle initiale et adopté le préavis à l'attention du comité d'AGORA : volonté romande de passer à un apprentissage CFC en 4 ans, permettant d'approfondir certaines thématiques, de rendre les acquis plus solides tout en rendant les apprentis plus présents sur les exploitations. Le 29 janvier, le président Raphaël Gaillard a présenté la position de la commission au comité d'AGORA, qui l'a entérinée.

- Le 10 mars, la commission a été informée que l'USP s'était prononcée en faveur d'un apprentissage en 3 ans. Il a été décidé d'une rencontre des délégations des deux commissions de formation afin d'éliminer les divergences. Celles-ci se sont réunies le 20 mai à Berne, puis le 23 juin en visioconférence. Plusieurs propositions ont été étudiées, notamment la possibilité d'avoir deux CFC, l'un en 3 ans l'autre en 4 ans. Une retraite de 2 jours a été décidée, en intégrant de jeunes praticiens et en faisant appel à un accompagnement, afin de définir le profil de compétences au terme de ces deux apprentissages et de préparer une base de discussion pour AGORA et l'USP.

Les deux délégations ont en outre décidé de fixer une séance annuelle de coordination, à l'instar de ce qui se fait au niveau de la formation supérieure.

- Le 10 septembre, la commission s'est penchée sur le concept d'AgriAliForm permettant aux apprentis en 2^{ème} année d'apprentissage de conduire des engins de manutention au terme d'un demi-jour de cours théorique dispensé par le SPAA. Les centres de formation de Suisse romande ont décidé de faire donner cette demi-journée théorique par leur enseignant de mécanisation. Le canton de Vaud a, quant à lui, décidé d'externaliser toute la formation R1/R4 de ses apprentis.

Un bilan positif du nouvel entretien professionnel de la procédure de qualification a été fait, malgré l'annulation de plusieurs cours pour experts; des remarques avaient été faites au printemps concernant la qualité des questions d'examen et des annexes, une enquête a été menée auprès des cantons et une synthèse envoyée à AgriAliForm.

La commission a ratifié les résultats du cours OPD : 47 candidats, 11 échecs (23,4%). Deux recours ont été déposés auprès de la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture et sont en cours de traitement au moment de la rédaction du présent rapport.

Le nouveau stand de promotion d'AgriAliForm a été présenté. Il sera visible dans les salons des métiers dès que ceux-ci pourront à nouveau être organisés.

2020 étant une année de nomination des commissions d'AGORA, plusieurs membres ont souhaité se retirer. Nous avons ainsi pris congé de : Guy Bianco, Sébastien Choulat, Alexandre Horner et Christophe Kündig et accueilli respectivement Vincent Roten, Pierre-André Odiet, Laurent Monney et Christian Pidoux. Anthony Tombez est également accueilli comme nouveau représentant de la commission des jeunes agriculteurs (COJA).

- La séance du 20 novembre a eu lieu en visioconférence. Un nouveau praticien du canton de Genève a été accueilli : Christophe Batardon de Soral.

Les recommandations salariales discutées lors de la séance de coordination en mai ont été adoptées. Elles entrent en vigueur pour les apprentissages conclus dès la rentrée 2021.

Evolution de la formation initiale : Les travaux de la retraite des 15 et 16 septembre ont été présentés. Ils débouchent sur le constat qu'il existe des exploitations très différentes en Suisse, avec des besoins de formation variant en conséquence. Une nouvelle proposition a été étudiée au terme de la retraite: l'apprentissage en 3 ans avec une année supplémentaire facultative avec orientations. Cette proposition permettrait de satisfaire tous les publics, le défi étant de donner une vraie plus-value à cette année supplémentaire et de faire comprendre aux jeunes qu'ils ont tout intérêt à la faire pour disposer d'une formation complète. Conscients de l'importance de trouver un consensus avec l'USP, les membres de la commission se sont prononcés en faveur de ce modèle 3+1, tout en maintenant leur

souhait de parvenir à 4 ans à long terme. Le préavis a été présenté par la secrétaire au comité d'AGORA le 9 décembre, qui l'a accepté.

5.3 Formation professionnelle supérieure

Pour rappel, la formation professionnelle supérieure est rattachée à l'OrTra AgriAliForm, plus précisément à sa commission AQ qui gère celle-ci de manière homogène à l'échelle du pays. Elle le fait en collaboration avec les directions d'examens et les comités techniques des différentes professions selon la répartition des responsabilités suivantes :

- La commission AQ valide les admissions, nomme les experts aux examens finaux, ratifie les résultats, représente l'OrTra auprès du SEFRI et règle les questions financières.
- Les directions d'examens assument la surveillance des examens de modules, engagent les experts à ces examens et organisent les examens finaux sur mandat de la commission AQ. Elles sont les interlocutrices directes des candidats.
- Les comités techniques, composés de représentants des directions d'examens, d'enseignants et d'experts, rédigent les questions d'examen et les schémas de correction, ils procèdent à l'actualisation des descriptifs de modules et préavisent les demandes de reconnaissance d'autres formations.

AGORA gère la formation supérieure des agriculteurs/trices, paysannes, arboriculteurs/trices, cavistes et viticulteurs/trices. Une collaboration est mise en place au niveau romand pour utiliser les synergies. En 2020, les aspects suivants peuvent être relevés :

- Des journées de formation et d'échanges pour experts ont été organisées durant la session 2019-2020. Celle prévue fin mars 2020 a été reportée à 2021.
- La remise des diplômes est organisée chaque année dans une autre région de Suisse romande, par un comité ad hoc composé de délégués des associations de maîtres AMASR, AMAR, ARPP et ARSMPVV. Elle était prévue le 13 novembre 2020 dans la région de la Côte. Estimant que le contexte de la pandémie ne lui permettait pas d'organiser la remise des diplômes dans de bonnes conditions, le comité d'organisation s'est retiré. AGORA a décidé de l'organiser quand même à Payerne, mais dans un cadre plus restreint. La deuxième vague a eu raison de ses efforts. Les brevets et maîtrises ont été envoyés aux lauréates et lauréats par la Poste, avec des cadeaux d'Agora et de plusieurs sponsors, ainsi qu'un panier de produits de Suisse romande.



5.3.1 Direction romande des examens professionnels d'agriculteur et des examens professionnels supérieurs d'agriculteur et de paysanne

Les membres de la direction d'examens se sont réunis pour trois séances ordinaires, le 27 avril, le 25 juin et le 24 septembre. Le 26 août, une séance de coordination AGORA – USP a réuni les délégations des deux directions d'examens pour faire le bilan de la session écoulée et traiter des thèmes spécifiques. Toutes les séances ont pu avoir lieu en présentiel, la séance d'avril étant déplacée à Lausanne afin de disposer d'une salle suffisamment grande.

- Organisation générale : La direction d'examens a revu son règlement, afin qu'à l'avenir les praticiens soient nommés par le comité d'AGORA.
- Formation modulaire : Durant la session 2019-2020, tous les modules de gestion (brevet et maîtrise) et 22 modules de technique de production étaient prévus dans les centres de formation de l'Arc jurassien (sites de Cernier, Courtemelon et Loveresse), de Grangeneuve, d'Agrilogie (sites de Moudon et Marcelin) et de Châteauneuf, sans oublier la production de viande de volaille à l'Aviforum de Zollikofen.
 - o Jusqu'au semi-confinement ordonné à mi-mars 2020, les modules se sont déroulés normalement. A partir de la mi-mars, certains cours ont eu lieu à distance avec parfois de la consolidation en présentiel à partir de mai alors que plusieurs modules ont été reportés à la session suivante d'entente avec les participants.
 - o Malgré les circonstances particulières, le niveau des examens a été maintenu. Seul le délai d'attente de 6 mois avant de répéter un examen modulaire échoué a été supprimé par la Commission AQ et les écoles ont organisé des examens de répétition là où c'était utile pour ne pas freiner les candidats dans leur formation.
- Examens finaux : Les différentes épreuves du brevet et de la maîtrise peuvent être passées de manière échelonnée. Le brevet et la maîtrise sont octroyés lorsque les candidats remplissent les conditions modulaires et qu'ils ont obtenu la moyenne aux examens finaux.
 - o Pour tenir compte de la situation de pandémie et permettre aux candidats de terminer leur formation dans les meilleures conditions, deux sessions ont été fixées par la Commission AQ pour l'année 2020 : restitution de l'étude d'exploitation au 15 avril, avec examen sur les exploitations entre le 11 mai et le 19 juin, ou restitution de l'étude au 15 août, avec examen sur l'exploitation entre le 7 et le 18 septembre. 46 candidats ont rendu leur étude au 15 avril, 7 candidats ont choisi la date du 15 août. Par ailleurs, l'examen écrit de technique de production, soit en grandes cultures soit en production fourragère a été reporté à fin juin.
 - o Les candidat-e-s de la maîtrise ont eu les deux mêmes dates de restitution de leur business plan. Les 13 candidats qui se sont présentés ont rendu leur business plan le 15 avril, et l'examen oral s'est déroulé de manière centralisée le 9 juin 2020 à l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, à Grangeneuve.
 - o Au terme de la session, 40 brevets et 9 maîtrises ont été délivrés. 3 recours ont été déposés auprès du SEFRI contre des décisions de refus du brevet. Après examen des demandes et étude des rapports complémentaires des experts, la direction d'examens a émis un préavis négatif pour chaque cas, préavis repris par la commission AQ. Un des recours a été retiré fin 2020, les deux autres sont encore en traitement.
- Evolution de la formation professionnelle initiale : Les membres de la direction d'examens ont été informés des travaux en lien avec la révision de la formation initiale.

Statistiques

Les statistiques ci-dessous donnent un aperçu détaillé des résultats obtenus aux examens de modules, puis aux différentes épreuves de l'examen final. Au total, durant la session 2019-20, 178 candidates et candidats ont suivi un ou plusieurs modules du brevet, 29 candidates et candidats des modules de gestion de la maîtrise. A noter que les modules de techniques de production sont capitalisables autant pour l'obtention du brevet que de la maîtrise (16 points au brevet, 20 points à la maîtrise y compris les 16 points du brevet).

Certains modules affichent des taux d'échec importants : Outre le fait que l'enseignement à distance ne facilite pas l'apprentissage, la direction d'examens a relevé que près de la moitié des jeunes CFC se lancent dans la formation supérieure, parfois sans réaliser le travail requis.

Statistique modules brevet, session 2020		Vue synoptique						
		acquis		non acquis		total		taux d'échec
Module	Nom	Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	%
B01	Compétences personnelles et méthodologiques du chef d'entreprise	80		0		80		0.0
B03	Marketing	75		16		91		17.6
B04	Gestion du personnel	61	5.3	7	2.9	68	5.0	10.3
BF03	Energies et matières premières renouvelables	12	5.0	0		12	5.0	0.0
BF04a	Accueil à la ferme - restauration	1	4.5	0		1	4.5	0.0
BF04d	Accueil à la ferme - vente directe	2	5.3	0		2	5.3	0.0
BF10	Sylviculture	2		0		2		0.0
BF12	Production de viande de volaille	1		0		1		0.0
BF13	Production d'œufs	2	4.5	0		2	4.5	0.0
BF21	Verger haute tige	1	4.0	0		1	4.0	0.0
BF22	Transformation artisanale de fruits	1	4.3	0		1	4.3	0.0
BF27	Apiculture	4	5.1	0		4	5.1	0.0
BF28	Techniques agricoles	33	5.0	10	3.1	43	4.6	23.3
LW01	Grandes cultures	34	4.6	13	2.8	47	4.1	27.7
LW02	Production fourragère et conservation des fourrages	48	4.8	19	3.2	67	4.3	28.4
LW05	Bétail laitier	25	5.0	15	3.1	40	4.3	37.5
LW07	Engraissement de gros bétail	21	4.7	12	3.0	33	4.1	36.4
LW08	Détention de vaches mères et production de viande bovine extensive	24	4.7	8	2.5	32	4.2	25.0
LW09	Engraissement de veaux	22	5.2	8	2.9	30	4.6	26.7
LW10	Soins aux onglons des bovins	50	4.9	0		50	4.9	0.0
LW11	Elevage et garde du cheval	2	5.0	0		2	5.0	0.0
LW12	Insémination des bovins	22	5.3	0		22	5.3	0.0
LW14	Elevage et garde des caprins	8	4.8	0		8	4.8	0.0
LW17	Fabrication fromagère sur l'alpage	9	4.8	1	3.5	10	4.5	10.0
LW18	Grandes cultures module supplémentaire	9	5.4	2	3.0	11	5.0	18.2
WI01	Gestion des sols	1	5.5	0		1	5.5	0.0
WI03	Systèmes de cultures et soins de la vigne	1	5.0	0		1	5.0	0.0
	Total	551	5.0	111	3.0	662	4.6	16.8

Statistique examen final brevet, session 2020		Vue synoptique						
		acquis		non acquis		total		taux d'échec
Module	Nom	Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	%
BPT1	Epreuve 1 : Gestion des branches de production et prestations	65	4.8	38	2.9	103	4.1	36.9
BPT2LW01	Epreuve 2 : Technique de production LW01	25	4.6	8	3.3	33	4.3	24.2
BPT2LW02	Epreuve 2 : Technique de production LW02	31	4.8	24	3.1	55	4.1	43.6
BPT3	Epreuve 3 : Etude d'exploitation	38	4.8	14	3.3	52	4.4	26.9
BPT4	Epreuve 4 : Entretien professionnel sur l'exploitation	41	4.9	10	3.3	51	4.6	19.6
	Total	200	4.8	94	3.1	294	4.3	32.0

Statistique modules maîtrise, session 2020		Vue synoptique						
		acquis		non acquis		total		taux d'échec
Module	Nom	Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	%
M02	Economie politique et politique agricole	14	5.2	1	3.0	15	5.0	6.7
M03	Droit agricole et formes d'entreprises	14	5.1	0		14	5.1	0.0
M04	Assurances, Prévoyance, Fiscalité	19	5.2	2	3.0	21	5.0	9.5
	Total	47	5.2	3	3.0	50	5.0	6.0

Statistique examen final maîtrise, session 2020		Vue synoptique						
		acquis		non acquis		total		taux d'échec
Module	Nom	Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	%
MPT1	Gestion de l'entreprise	20	5.1	2	3.5	22	5.0	9.1
MPT2	Business plan	11	4.8	2	3.5	13	4.6	15.4
MPT3	Entretien professionnel sur la base du business plan	11	4.8	2	3.5	13	4.6	15.4
	Total	42	5.0	6	3.5	48	4.8	12.5

**Lauréates et lauréats du brevet agricole (règlement du 8 janvier 2014)
Chefs / cheffes d'exploitation agricole**

Nom	Prénom	Lieu de domicile
Bally	Cindy	La Rippe VD
Bapst	Richard	Posieux FR
Barthlomé	Nadia	Rossens VD
Bise	Sébastien	Cheyres FR
Botteron	Meryl	La Sagne NE
Brahier	Fabien	Lajoux JU
Brand	David	Vugelles-la Mothe VD
Cornaz	Nadège	Faug VD
Croisier	Sophie	Gimel VD
Darbellay	Quentin	Vollèges VS
Dumas	Lionel	Mézières FR
Flückiger	Gaëtan	Damvant JU
Gachet	Marina	Vaulruz FR
Gerber	Lucas	Enges NE
Gfeller	Lucie	Broc FR
Gyger	Stéphanie	Roches BE
Jaquet	Steve	Le Châtelard FR
Jenny	Guillaume	Pont-la-Ville FR
Känel	Sylvain	Chavornay VD
Michon	Tania	Chapelle-sur-Moudon VD
Monney	Loris	Fétigny FR
Monthoux	Benjamin	Essertines-sur-Rolle VD
Morax	Yann	Grens VD
Moser	René	Vendlincourt JU
Mottiez	Stéphanie	Saint-Maurice VS

Oppliger	Diane	Tramelan BE
Panchaud	Tiphanie	Esmonts FR
Périsset	Julien	Gillarens FR
Peterhans	Vanessa	Fontaines VD
Philipona	Bryan	Granges FR
Racine	Bastien	Travers NE
Renevey	Benoît	Fétigny FR
Richoz	Cédric	Chavannes-sous-Orsonnens FR
Rime	Adrien	Pringy FR
Roch	Nicolas	Le Châtelard FR
Romanens	Jimmy	Chavornay VD
Sarrasin	Yanis	Orsières VS
Thöny	Vincent	Grandcour VD
Weyermann	Madlen	Premier VD
Yerly	Pierre	Pont-la-Ville FR

Lauréates et lauréats de la maîtrise d'agriculteur (règlement du 18.12.2014)

Maîtres agriculteurs / Maîtres agricultrices

Nom	Prénom	Lieu de domicile
Barras	Lionel	Granges-Paccot FR
Baumberger	Noémie	Longirod VD
Chenevard	Mélissa	Corcelles-le-Jorat VD
Jorand	Martial	Billens FR
Nicolet	Sylvain	Cottens FR
Pittet	Simon	Cottens VD
Raynaud	Colin	Château-d'Oex VD
Raynaud	Corentin	Château-d'Oex VD
Widmer	Yonnel	Bogis-Bossey VD

5.3.2 Direction romande des examens professionnels et professionnels supérieurs pour les branches spéciales de l'agriculture

Direction d'examens et secrétariat

Les membres de la Direction d'examens se sont réunis à deux reprises durant l'année 2020. Lors de ces deux séances, la Direction d'examens a nommé les experts engagés aux examens modulaires et validé les notes modulaires. Au niveau des examens finaux, la Direction d'examens a, pour préavis à la Commission assurance-qualité d'AgriAliForm, également nommé les experts, ainsi que pris connaissance et commenté les inscriptions des candidats et les résultats aux examens finaux. Pour la sixième fois, la Direction d'examens a également nommé les experts praticiens aux examens finaux de l'ES Technicien vitivinicole de CHANGINS. Outre ses activités ordinaires, les points suivants sont également à relever :

- La direction d'examens est informée des discussions liées à la révision de la formation initiale.
- Les procédures de qualifications liées à la situation sanitaire ont notamment été discutées.
- Pour rappel, les PEC approuvés par le SEFRI sur la base de l'OCM ES de 2005 sont encore réputés approuvés jusqu'au 31 octobre 2022 au plus tard. Ainsi, AgriAliForm, l'organe responsable du Plan Etude Cadre Technicien Vitivinicole ES (PEC TVV ES), est tenue d'effectuer cette révision d'ici fin octobre 2022, faute de quoi il perdra sa validité. Un groupe de projet constitué par AgriAliForm se chargera d'évaluer les besoins de révision et de conduire la révision. Le projet de profil professionnel et des compétences professionnelles ont été soumis pour examen formel au SEFRI qui donnera son accord pour passer à la rédaction du PEC ainsi qu'à l'OFEV.

Brevet pour arboriculteurs, viticulteurs et cavistes

Lors de la session d'examen 2020, trois candidats se sont présentés aux épreuves finales. Deux d'entre eux ont terminé avec succès l'ensemble des épreuves pour l'obtention du brevet. Les statistiques ci-dessous donnent un aperçu détaillé des résultats obtenus aux examens de modules, puis aux différentes épreuves de l'examen final.

		accompli		non accompli		total		taux d'échec
Module	Nom	Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	%
OF01	Protection phytosanitaire et gestion des adventices	5	4.4	1	3.0	6	4.2	16.7
OF03	Planification de cultures	4	5.5	0		4	5.5	0.0
OF05	Aspects stratégiques dans l'économie arboricole	6	5.3	0		6	5.3	0.0
	Total	15	5.0	1	3.0	16	4.9	6.3

		accompli		non accompli		total		taux d'échec
Module	Nom	Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	%
BPT2	Epreuve 2: Techniques de production	0		1	3.0	1	3.0	100.0
	Total	0		1	3.0	1	3.0	100.0

		accompli		non accompli		total		taux d'échec
Module	Nom	Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	%
B01	Compétences personnelles et méthodologiques du chef d'entreprise	4		0		4		0.0
B03	Marketing	4		0		4		0.0
B04	Gestion du personnel	4	5.5	0		4	5.5	0.0
BF23	Distillation	1	5.5	0		1	5.5	0.0
WI-WT05	Maturation et vendanges	2	4.8	0		2	4.8	0.0
WT01	Réception des raisins, extraction, fermentation, élevage et clarification	4	4.8	0		4	4.8	0.0
WT02	Mise en bouteilles et conditionnement	2	5.0	1	3.5	3	4.5	33.3
WT03	Hygiène, gestion de l'eau, de l'air, des effluents et de l'énergie	2	5.3	2	3.3	4	4.3	50.0
WT04	Dégustation, analyse et techniques de laboratoire	3	5.3	0		3	5.3	0.0
WT07	Conception d'une cave	1	4.0	0		1	4.0	0.0
WT08	Elevage des vins sous bois	2	5.3	0		2	5.3	0.0
WT09	Vins doux, vins spéciaux	1	4.5	0		1	4.5	0.0
	Total	30	5.1	3	3.3	33	4.9	9.1

Examen final brevet 2019/20 - Cavistes

Module	Nom	accompli		non accompli		total		taux d'échec
		Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	%
BPT1	Epreuve 1 : Gestion des branches de production et prestations	2	5.8	3	3.2	5	4.2	60.0
BPT2	Epreuve 2: Techniques de production	4	4.8	0		4	4.8	0.0
BPT3	Epreuve 3 : Etude d'exploitation	1	5.0	1	2.4	2	3.7	50.0
BPT4	Epreuve 4 : Visite d'exploitation	2	5.0	0		2	5.0	0.0
	Total	9	5.1	4	3.0	13	4.4	30.8

Modules brevet 2019/20 - Viticulteur/trices

Module	Nom	accompli		non accompli		total		taux d'échec
		Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	%
B01	Compétences personnelles et méthodologiques du chef d'entreprise	2		0		2		0.0
B03	Marketing	1		0		1		0.0
B04	Gestion du personnel	2	5.8	0		2	5.8	0.0
WI01	Gestion des sols	3	5.3	1	2.5	4	4.6	25.0
WI02	Stratégie cépages, porte-greffes, terroir	4	5.1	0		4	5.1	0.0
WI03	Systèmes de cultures et soins de la vigne	3	5.2	0		3	5.2	0.0
WI04	Dégâts, protection des plantes et techniques d'application	4	4.9	1	3.5	5	4.6	20.0
WI-WT05	Maturation et vendanges	3	5.0	1	3.0	4	4.5	25.0
	Total	22	5.2	3	3.0	25	4.9	12.0

Examen final brevet 2019/20 - Viticulteur/trices

Module	Nom	accompli		non accompli		total		taux d'échec
		Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	%
BPT1	Epreuve 1 : Gestion des branches de production et prestations	2	5.0	0		2	5.0	0.0
BPT2	Epreuve 2: Techniques de production	2	5.0	2	3.5	4	4.3	50.0
BPT3	Epreuve 3 : Etude d'exploitation	0		1	3.4	1	3.4	100.0
BPT4	Epreuve 4 : Visite d'exploitation	0		1	3.0	1	3.0	100.0
	Total	4	5.0	4	3.4	8	4.2	50.0

Lauréat du brevet de caviste

Nom	Prénom	Lieu de domicile	Canton
Cochard	Alexis	Saint-Triphon	VD

Lauréate du brevet de viticultrice

Nom	Prénom	Lieu de domicile	Canton
Mermet	Laura	Morrens	VD

Maîtrise pour arboriculteurs, viticulteurs et cavistes

Lors de la session d'examen 2020, trois candidats se sont présentés aux épreuves finales de maîtrise. Deux candidats ont terminé avec succès l'ensemble des épreuves pour l'obtention de la maîtrise. Les statistiques ci-dessous donnent un aperçu détaillé des résultats obtenus aux examens de modules, puis aux différentes épreuves de l'examen final.

Modules maîtrise 2019/20 - Cavistes

Module	Nom	accompli		non accompli		total		taux d'échec
		Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	%
M02	Economie politique et politique agricole	2	5.0	0		2	5.0	0.0
M03	Droit agricole et formes d'entreprises	1	5.5	1	2.0	2	3.8	50.0
M04	Assurances, Prévoyance, Fiscalité	2	5.0	0		2	5.0	0.0
	Total	5	5.1	1	2.0	6	4.6	16.7

Examen final maîtrise 2019/20 - Cavistes

Module	Nom	accompli		non accompli		total		taux d'échec
		Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	%
MPT1	Examen final partie 1 : Gestion d'entreprise	1	4.5	2	3.0	3	3.5	66.7
MPT2	Examen final partie 2 : Business Plan	1	4.5	0		1	4.5	0.0
MPT3	Examen final partie 3 : Entretien pro. sur la base du BP	1	5.5	0		1	5.5	0.0
	Total	3	4.8	2	3.0	5	4.1	40.0

Modules maîtrise 2019/20 - Viticulteurs

Module	Nom	accompli		non accompli		total		taux d'échec
		Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	%
M02	Economie politique et politique agricole	0		1	3.0	1	3.0	100.0
M04	Assurances, Prévoyance, Fiscalité	0		1	3.0	1	3.0	100.0
	Total	0		2	3.0	2	3.0	100.0

Examen final maîtrise 2019/20 - Viticulteur/trices

Module	Nom	accompli		non accompli		total		taux d'échec
		Nbr	Note	Nbr	Note	Nbr	Note	%
MPT1	Examen final partie 1 : Gestion d'entreprise	0		1	2.5	1	2.5	100.0
MPT2	Examen final partie 2 : Business Plan	2	4.5	1	3.3	3	4.1	33.3
MPT3	Examen final partie 3 : Entretien pro. sur la base du BP	1	5.2	2	3.4	3	4.0	66.7
	Total	3	4.7	4	3.1	7	3.8	57.1

Lauréat de la maîtrise de caviste

Nom	Prénom	Lieu de domicile	Canton
Sordet	Fabien	Luins	VD

Lauréat de la maîtrise de viticulteur

Nom	Prénom	Lieu de domicile	Canton
Dubois	René	Vouvry	VS



Les lauréats du brevet et de la maîtrise des branches spéciales entourés de Sébastien Schwarz et Julien Fournier (photo Marjorie Bonvin)

Seules les petites volées des branches spéciales ont pu célébrer la cérémonie de remise des diplômes. Elle a eu lieu le 11 novembre 2020 à Conthey (VS) en petit comité. Ainsi, Julien Fournier, président de la direction romande des examens professionnels et professionnels supérieurs pour les branches spéciales de l'agriculture, Sébastien Schwarz, président de l'Association suisse romande des maîtres professionnels de la vigne et du vin (ASRMPVV), Marjorie Bonvin, vice-présidente de la direction d'examen et secrétaire de l'ASRMPVV, ainsi que Florence Matthey, d'Agora, chargée du secrétariat de la direction d'examen, ont remis en mains propres leurs brevets-maîtrises aux lauréats/e du jour.

5.3.3 Direction romande des examens de paysanne

La direction des examens de paysanne gère la formation modulaire et les examens finaux du brevet de paysanne en Suisse romande, avec le soutien du secrétariat d'AGORA. Elle s'est réunie pour trois séances ordinaires les 20 janvier, 7 juillet et 11 novembre 2020 :

- Formation modulaire : certains modules ont dû être reportés/annulés en raison du semi-confinement de mars-avril. 10 modules du brevet de paysanne ont été proposés dans une ou plusieurs écoles de Suisse romande (6 modules dans l'Arc jurassien, 2 modules à Grangeneuve, 2 modules à Morges et aucun à Châteauneuf).
- Examens finaux : 20 candidates se sont présentées à l'examen final, qui s'est déroulé les 22 et 29 juin 2020 à Grangeneuve 18 d'entre elles ont réussi l'examen final et obtenu leur brevet, qui leur a été envoyé par la poste, la cérémonie prévue le 13 novembre 2020 ayant dû être annulée à cause des restrictions dues à la pandémie.

Brevet de paysanne

64 candidates ont suivi un ou plusieurs modules, pour un total de 141 évaluations.

Statistique des modules de la session 2019-2020

module	nom	acquis	note acquis	non acquis	note non acquis	total	note total	taux d'échec
BF04d	Accueil à la ferme, vente directe	10	5.1	0		10	5.1	0.0
BF07	Offres de formation à la ferme	8	5.2	0		8	5.2	0.0
BF22	Transformation artisanale de fruits	3	4.7	0		3	4.7	0.0
BP01	Entretien du linge et de l'habitat	20	4.7	4	3.5	24	4.5	16.7
BP02	Gestion de l'habitat	25	5.1	0		25	5.1	0.0
BP04	Jardinage	9	5.0	1	3.5	10	4.8	10.0
BP05	Alimentation et préparation des repas	6	4.9	2	3.8	8	4.6	25.0
BP07	Droit rural	15	4.9	7	3.1	22	4.3	31.8
BP09	Economie rurale	14	4.8	9	2.7	23	4.0	39.1
LW11	Elevage et garde du cheval	8	5.5	0		8	5.5	0.0
	Total	118	5.0	23	3.1	141	4.7	16.3

Lauréates du brevet de paysanne (règlement du 1er janvier 2016)

Nom	Prénom	Lieu de domicile
Allemann	Daniela	Courtelay BE
Bailat	Caroline	Glovelier JU
Chaignat	Bénédicte	Charmoille JU
Chèvre	Aurélie	Mettembert JU
Clausen	Jocelyne	Cuarny VD
Dessarzin	Mégane	Villeneuve FR
Faivre	Séverine	Courtemaîche JU
Gentizon	Vanessa	Constantine VD
Guenat	Martine	Pleigne JU
Guignard	Aurélie	Champagne VD
Guignet	Nadine	Belprahon BE
Horisberger	Tamara	Champroz BE
Loup	Mélanie	Constantine VD
Marrel	Chantal	Yvonand VD
Maudonnet	Caroline	Bossonnens FR
Montavon	Laura	Goumois JU
Mottier	Emmanuelle	Anières GE
Zuber	Mélanie	Delémont JU

5.4 AMASR

L'Association des maîtres agriculteurs de la Suisse romande compte 1'279 membres dont 849 membres honoraires. La situation sanitaire n'a pas permis à l'assemblée générale 2020 d'être organisée. Elle aurait dû se tenir dans le canton de Neuchâtel.

En 2020, les membres de l'association ont à nouveau été invités à partager le verre de l'amitié sur le stand d'Agora lors de Swiss Expo. Les activités du secrétariat ont porté principalement sur la tenue des comptes et l'envoi de courriers. La remise des diplômes n'a pas pu avoir lieu (voir point 5.3) et le comité d'organisation de 2020 reste ainsi en place pour l'organisation de l'édition 2021.

Le comité de l'AMASR et AGORA sont très satisfaits de la collaboration et ils se réunissent toujours en début d'année dans la Maison du Paysan pour faire le point sur le secrétariat et sur l'actualité agricole.

5.5 Conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature

La Conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature regroupe les directeurs des centres de formation de la Suisse romande et du Tessin pour les métiers de l'agriculture, de l'arboriculture, du cheval, de l'horticulture, de la culture maraîchère et de la vitiviniculture. Elle associe à ses travaux les directions de Changins et de Zollikofen.

Les deux rencontres prévues en 2020, à savoir en mars et en novembre, ont été annulées. L'intérêt de ces séances résidant avant tout dans les échanges, la tenue sous forme de visioconférences ne faisait pas de sens.

Durant l'année sous revue, les modalités de financements tiers cantonaux relatifs aux formations brevet-maîtrise ont été finalisées et ratifiées par tous les cantons romands.

5.6 Commission romande de pédagogie (CRP)

La Commission romande de pédagogie choisit chaque année une thématique et met un programme d'une journée à disposition des écoles.

En 2020, la commission s'est réunie à deux reprises :

- Lors de sa séance de mars, la commission a finalisé la thématique de la journée 2020-21 : nouvelles technologies, quelles animations ? #office365. Cette journée était proposée dans le cadre du projet Trans:formation de l'IFFP. Elle a été dispensée le 18 septembre à la Fondation rurale interjurassienne par Mmes Karine Brodard et Aude Vaudan. Rarement la journée de pédagogie n'aura été autant en phase avec l'actualité des écoles, qui ont été confrontées à l'enseignement à distance et à la nécessité de tirer profit des nouveaux outils à disposition.
- En novembre, la commission s'est réunie en visioconférence, la rencontre à Cernier étant reportée à l'année suivante. La commission a proposé de poursuivre sur la même thématique.

5.7 Mandat formation professionnelle de la Fédération Suisse des Vignerons

Depuis 2009, AGORA est responsable de la formation professionnelle des viticulteurs et est, à ce titre, invitée aux séances du comité de la FSV.

AGORA tient le secrétariat de la commission de formation professionnelle viticole (ci-après CFFSV) qui s'est réunie à 2 reprises en 2020. Lors de ces réunions elle a notamment discuté de l'organisation des SwissSkills. Ceux-ci ont malheureusement dû être reportés en 2022 en raison de la situation sanitaire. La révision de la formation initiale (ci-après) a été un thème central et commun à la commission de formation caviste. Lors de ses séances, la commission a notamment pris connaissance du rapport du SEFRI en retour du questionnaire d'AgriAliForm. Les points suivants peuvent être relevés :

- Développement de la formation professionnelle initiale : Un groupe d'accompagnement a été créé pour discuter des questions relatives à la révision de la formation initiale. Elle traite notamment du profil de compétences des apprentis ainsi que des synergies existantes entre les différents métiers de la branche. Le groupe d'accompagnement évalue également les différents systèmes de formation possible. L'agriculture a opté pour une variante consensus. Il s'agit d'un CFC agricole obtenu après 3 ans avec une 4^{ème} année facultative. Lors des 3 et 4^{èmes} années, des orientations en lien avec la place d'apprentissage sont choisies indépendamment de l'année de formation. Le SEFRI demande si ce schéma de formation peut également représenter un intérêt pour les cultures spéciales. Une discussion commune a eu lieu début 2021 pour trouver un schéma de formation qui conviennent à toutes et tous. Une décision devra être rendue pour le 20 avril 2021.
- Permis de traiter : Pour rappel, en raison de l'introduction du plan d'action produits phytosanitaires adopté par le Conseil fédéral et en prévision de la future révision de l'Ordonnance relative au permis pour l'emploi de produits phytosanitaires dans l'agriculture, l'OFEV a élaboré et présenté à AAF plusieurs variantes possibles d'examen spécifiques pour l'octroi du permis de traiter dans le cadre de la formation initiale dès 2023. Les membres de la CFNC et de la CFFSV se sont prononcés en faveur de la variante 2 (sondage d'AAF) : le permis de traiter est nécessaire pour l'employabilité des diplômés CFC, l'examen est intégré à la procédure qualification avec note éliminatoire. La consultation n'a pour l'heure pas encore eu lieu. Toutefois deux points semblent rester en suspens ; il s'agit des points concernant le fait de déléguer le travail à des tiers ainsi que la formation continue relative au permis de traiter.
- Promotion de la formation : Une nouvelle édition centralisée des SwissSkills aurait dû avoir lieu à Berne du 9 au 13 septembre 2020. Les viticulteurs et les cavistes devaient participer à nouveau aux championnats aux côtés des agriculteurs et, pour la première fois, des arboriculteurs. Sans surprise, la manifestation a été annulée en raison de la pandémie. Les préparatifs concernant les épreuves et animations seront repris pour l'édition des SwissSkills 2022. Finalement, le stand de promotion de la formation ainsi que les brochures de présentation du champ professionnel agricole sont terminés et à disposition.
- Procédure de qualification : Pour rappel, un entretien professionnel sur la base du dossier de formation a été intégré au niveau des travaux pratiques dans le cadre de la révision partielle

de la formation initiale entrée en vigueur en 2017. Il a eu pour la première fois lieu en 2020. Bien qu'il soit trop tôt pour tirer des conclusions, des retours positifs ont été transmis. Toutefois le dossier de formation ne fait pas l'unanimité.

Le mandat formation professionnelle permet par ailleurs à AGORA de représenter la FSV dans les organes d'AgriAliForm. AGORA représente ainsi la FSV au sein du comité d'AgriAliForm, de la commission assurance-qualité des examens finaux du brevet et de la maîtrise, de la commission pour le développement professionnel et la qualité, de la commission de surveillance des cours interentreprises et du groupe de coordination marketing et communication. AGORA représente également la FSV dans le groupe d'accompagnement pour le développement de la formation professionnelle initiale créé par le comité d'AgriAliForm en 2019 afin de préparer les travaux de révision. AGORA représente finalement la FSV au sein du Conseil professionnel consultatif de Changins qui s'est réuni à deux reprises durant l'année 2020 afin de traiter des actualités et des activités de recherches de l'école avec le monde professionnel.

5.8 Mandat formation professionnelle de l'Association suisse du commerce des vins

Depuis 2010, AGORA a une convention avec l'ASCV relative à la formation professionnelle de caviste. Cette convention prévoit la gestion de projets et de dossiers liés à la formation professionnelle, par la mise à disposition d'un collaborateur spécialisé, ainsi que la reprise par AGORA du secrétariat de la Commission nationale de formation professionnelle des cavistes (CNFC). La CNFC s'est réunie en 2020 à trois reprises pour le bureau et à une reprise en séance plénière. Les premières discussions concernant le développement de la formation professionnelle initiale, le lancement des préparatifs pour l'organisation des concours vitivinicoles aux SwissSkills 2020 ainsi que le rapport en réponse du questionnaire d'AgriAliForm de 2019 concernant la révision de la formation initiale ont occupé les séances. Les points suivants peuvent être relevés :

- Développement de la formation professionnelle initiale : Les discussions concernant le développement de la formation professionnelle initiale ont en grande partie été conduites en commun avec la Commission de formation de la Fédération suisse des vigneron afin de regrouper au mieux les intérêts et les synergies pour les professions de viticulteur/trice et caviste (voir point 5.1). Il s'agit de communiquer une réponse quant à la durée et au schéma choisi d'ici au 20 avril 2021.
- Promotion de la formation : Les brochures de présentation des métiers du champ professionnel agricole et le nouveau stand de la promotion de la formation sont terminés. Le stand devait être inauguré lors du salon des métiers en novembre 2020 mais la situation sanitaire ne le permettait pas. Les SwissSkills, événement majeur pour la promotion de la formation, ont également été annulés en 2020. Les préparatifs déjà bien avancés, seront repris pour les SwissSkills 2022.
- Permis de traiter : Concernant le sondage d'AgriAliForm relatif au permis de traiter, il faut rappeler que le permis de traiter n'est pas octroyé avec le CFC de caviste car les objectifs de formation liés à l'utilisation des produits phytosanitaires ne font pas partie intégrante de leur plan de formation. Toutefois, comme les travaux liés à la protection des plantes font partie intégrante des travaux courants des viticulteurs/trices, la CNFC soutient le fait que l'octroi du permis de traiter est indispensable pour les professionnels travaillant la vigne et ainsi elle soutient la position de la FSV. La consultation n'a, pour l'heure, pas encore eu lieu. Toutefois deux points semblent rester en suspens ; il s'agit des points concernant le fait de déléguer le travail à des tiers ainsi que la formation continue relative au permis de traiter.
- Procédure de qualification : Les procédures de qualification ont été quelque peu chamboulées en raison du coronavirus. Le nouvel entretien sur la base du dossier de formation a été mis en œuvre pour la première fois en 2020. Les retours des experts sont positifs, bien que le dossier de formation n'enchant pas tous les professionnels. Ce point sera également revu lors de la révision de la formation initiale.

5.9 Commission romande des cours interentreprises (CIE) pour les branches spéciales de l'agriculture

La Commission romande des cours interentreprises pour les branches spéciales de l'agriculture coordonne la répartition et l'organisation des cours interentreprises en Suisse romande pour les professions d'arboriculteur, viticulteur, maraîcher et caviste. Les associations professionnelles, les maîtres d'apprentissage ainsi que les écoles sont représentés au sein de la commission qui s'est réunie à deux reprises en 2020, le 25 mai par visioconférence et le 23 novembre pour une séance hybride entre Lausanne et Châteauneuf. Si la majorité de l'organisation des cours interentreprises est en main des écoles et des chambres d'agriculture, la commission a organisé en 2020 plusieurs sessions du CIE débouchant sur l'obtention du permis de cariste. Ce cours est sous-traité à des entreprises spécialisées et reconnues par la SUVA. Il s'agit de Neuwerth Logistics SA à Ardon et José Pasquier Sàrl qui dispense ses cours à Cernier. Ce cours permet à tous les apprentis des quatre professions concernées de sortir du CFC avec un permis de cariste qui leur aura coûté CHF 200.- contre un coût plus élevé s'il devait être effectué par la suite.

Concernant les décomptes de frais des différents CIE et l'obtention des soutiens financiers, les demandes de subventions aux différents fonds cantonaux se font sur deux plateformes distinctes. Vaud et Neuchâtel ont adhéré à la plateforme CIECH, tandis que Genève et le Valais ont adhéré à la plateforme FINCIE. Le canton du Jura verse directement la subvention aux entreprises formatrices. Pour le canton de Fribourg, la subvention est dorénavant prise en charge par la chambre fribourgeoise d'agriculture (UPF).

6. Autres thématiques

6.1 Agridea

En tant que prestataire entre autre de formations continues pour adultes, Agridea a vécu une année 2020 compliquée et a dû en partie se réinventer. Ainsi, même si les cours de printemps ont été repoussés voire annulés, différentes options ont été proposées sur la suite de l'année avec certains cours en effectifs réduits, d'autres uniquement en version numérique et enfin certains en forme hybride. Après plusieurs années compliquées tant au niveau financier qu'organisationnel, et malgré les difficultés liées à la pandémie, la situation d'Agridea en 2020 peut être qualifiée de bonne puisque la relation avec les différents partenaires, notamment les cantons, est dorénavant claire et les finances se portent bien.

6.2 agriTOP

A. Généralités

La collaboration avec les Chambres d'agriculture et avec les Services de vulgarisation pour l'organisation du cours agriTOP+ a fonctionné correctement.

Au niveau national, une séance du Forum AgriTOP a permis de faire le point sur l'ensemble du concept agriTOP.

Enfin, l'année 2020 a été la dernière année à être couverte par les conventions de collaboration entre le SPAA et AGORA d'un côté puis entre AGORA et les chambres cantonales de l'autre en ce qui concerne la solution de branche agriTOP. En effet, après une vingtaine d'années d'une répartition des rôles qui satisfaisait la majorité des acteurs, la mise en œuvre d'agriTOP *futura* au 1^{er} janvier 2021 en Suisse romande a eu comme résultante que l'ensemble du travail administratif est repris par le SPAA à cette date-là.

B. Cours de base

A fin 2020, la situation est la suivante :

- nombre d'exploitations affiliées : 2080 (selon facturation)
- nombre de cours organisés : 12, dont 6 dans le cadre du brevet agricole, 1 dans le cadre de l'ES d'agrotechnicien et 1 dans le cadre de l'ES de technicien vitivinicole.

- nombre de personnes ayant suivi le cours de base entre 2002 et 2019 : 3'206

Les 4 cours de base ont été suivis par 42 participants et les cours brevet et agrotechniciens ont réuni 114 participants.

C. Cours agriTOP+

Durant l'année écoulée, 15 cours totalisant 200 participants ont été organisés. En voici la liste détaillée :

- | | |
|---|----------------------------|
| - Sécurité dans le trafic routier | : 4 cours, 46 participants |
| - Renforcement musculaire | : 1 cours, 11 participants |
| - Produits phytosanitaires | : 5 cours, 83 participants |
| - Sécurité, conformité des bétailières et chargement des bovins | : 2 cours, 20 participants |
| - Clôtures électriques | : 1 cours, 21 participants |
| - Gestes et postures, ou comment ménager son dos | : 1 cours, 10 participants |
| - Secourisme | : 1 cours, 11 participants |
| - Landwirtschaftlicher Strassenverkehr | : 1 cours, 7 participants |
| - Divers | : 1 cours, 20 participants |

Un certain nombre de cours AgriTOP+ sont reconnus conformes OACP et permettent l'obtention et le maintien du permis poids lourds. AGORA accorde un rabais de CHF 50.00 aux participants qui suivent un cours AgriTOP+ tous les 3 ans. En octobre, le programme 2020 des cours AgriTOP+ a été envoyé à 3'156 affiliés dont 224 affiliés germanophones du canton de Fribourg.

6.3 fondssuisse

Depuis 2016, AGORA a pour tâche de gérer l'antenne romande de fondssuisse. Pour rappel, cette fondation privée verse des indemnités en cas de dommages causés par des phénomènes naturels imprévisibles contre lesquels il est actuellement impossible de s'assurer ou non usuel de conclure une assurance. Par exemple, une violente tempête, une inondation, un glissement de terrain, des chutes de pierres ou encore une avalanche sont imprévisibles et peuvent causer des dommages importants aux routes, aux chemins, aux ponts, aux murs de soutènement, aux conduites et aux canalisations ou encore aux pâturages. fondssuisse fournit une prestation aux sinistrés, pour autant qu'il s'agisse de personnes physiques, lorsqu'aucune autre organisation ou assurance ne propose de l'aide. Les prestations sont versées à fonds perdu, il n'existe pas de droit à une prestation de fondssuisse.

L'introduction en 2019 du nouveau portail pour la saisie par les sinistrés des cas de dommage a permis de faciliter le travail et le suivi des dossiers. En effet, le portail permet d'avoir accès à toutes les informations concernant un dommage annoncé à un endroit, en tout temps et pour toutes les parties concernées.

Suite aux violentes intempéries qui ont touché le Val-de-Ruz au mois de juin 2019, AGORA a continué à représenter fondssuisse au sein de la Commission de répartition des fonds pour le Val de Ruz. Cette commission a été créée par la Commune de Val-de-Ruz afin de coordonner et de répartir les aides et les dons apportés par diverses institutions, dont fondssuisse et la Chaîne du Bonheur, ainsi que l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention du canton de Neuchâtel. Le traitement des demandes continuera en 2021. C'est un travail de longue haleine qui doit être fait et qui implique une charge administrative conséquente.

En 2020, le traitement de 49 sinistres, dont 21 au Val-de-Ruz a pu être finalisé via le portail électronique avec décision définitive de fondssuisse. Quatre demandes ont été refusées car elles ne remplissaient pas l'ensemble des critères de contribution de fondssuisse. Au final, 45 sinistres ont été indemnisés, pour un montant total de plus de CHF 1'876'300.-.

6.4 alpinfra

alpinfra est une association fondée en 1941 par la Société suisse d'utilité publique et le Fonds suisse de secours pour dommages non assurables causés par des forces naturelles (voir le paragraphe précédent consacré à fondssuisse). Elle soutient les communes suisses de montagne pour des projets d'infrastructure dans le but d'assurer durablement les moyens de subsistance et d'améliorer les conditions de vie dans les régions défavorisées. Le projet doit au minimum être situé en zone préalpine des collines selon le cadastre agricole. alpinfra apporte son aide financière pour des projets de réfection ou l'aménagement de dessertes agricoles et forestières, d'infrastructures sociales, de protection contre les dangers naturels ou encore dans le domaine de l'électricité, d'alimentation en eau, de drainage et d'irrigation et de chauffage. alpinfra verse des contributions financières à fonds perdu, et ceci uniquement aux communes et aux collectivités de droit privé. Les coûts résiduels supportables doivent être pris en charge par le demandeur. Les demandes de contributions doivent être déposées auprès du secrétariat d'alpinfra qui les examine et les évalue. Elles sont ensuite transmises à son comité pour la décision finale concernant l'approbation ou le rejet de la demande, puis du montant de la contribution. Les activités d'alpinfra sont financées par des contributions annuelles du compte de haute montagne de fondssuisse.

2020 était la dernière année où AGORA gérait l'antenne romande d'alpinfra en parallèle de l'antenne romande de fondssuisse. En effet, alpinfra a décidé d'engager une nouvelle collaboratrice comme experte projet en charge de la Suisse romande.

Lors de l'année écoulée, seuls les trois projets de la commune d'Anniviers ont été visités en Suisse romande. Sur cette commune, les contributions à fonds perdu se montent à CHF 400'000. Les communes de Vaulion et de la Brévine ont également déposé des demandes auprès d'alpinfra en 2020 et bénéficieront respectivement d'un montant de CHF 40'000.- et CHF 15'000.-. Les indemnités définitives sont versées à la fin des travaux, sur la base des décomptes finaux remis par les communes.

6.5 AIASR

L'Association des Ingénieurs Agronomes de la Suisse Romande compte environ 300 membres actifs. Le secrétariat d'AGORA s'occupe principalement de la gestion du fichier des membres, de l'envoi de 3 courriers d'information par année aux membres, de la gestion des convocations à l'AG ainsi que de la facturation des cotisations.

Concernant les activités 2020, il faut noter l'assemblée générale qui s'est déroulée à Zollikofen (BE) dans le cadre du Forum suisse de politique agricole le vendredi 28 août alors qu'elle était initialement prévue à Sion (VS) le vendredi 22 mai en lien avec les Jardins des vins. A l'heure d'écrire ce rapport, l'étape séduinoise dans le tournoi cantonal des assemblées générales est prévue le vendredi 14 mai 2021, en espérant que les caves ouvertes valaisannes puissent avoir lieu à l'Ascension.

En plus d'obliger l'association à délocaliser son assemblée générale, la pandémie a également eu raison du traditionnel business event annuel qui devait se tenir le 1^{er} avril à Fribourg sur la filière du chocolat. L'assemblée générale du 100^{ème} anniversaire de l'AIASR étant prévue les 9 et 10 septembre 2022 à Charmey, à l'Hôtel Cailler, il a été décidé d'y coupler le report du business event.

Comme autres activités, l'AIASR a tout de même pu organiser sa traditionnelle raclette en compagnie des étudiants du Poly qui s'est déroulée le 26 février à Zürich. Par ailleurs, après plusieurs années de pause, une sortie à ski a été organisée à Villars le 29 février suivie d'une dégustation à Ollon.

6.6 Maison du Paysan

Sous-locataire du 1^{er} étage des Jordils 5, AGORA n'est pas physiquement située dans les bâtiments de la Maison du Paysan. Ce bâtiment a cependant changé de propriétaire durant l'année 2020 et c'est la FRV qui s'en est faite l'acquéreuse. Celle-ci étant membre de la Maison du Paysan, des synergies supplémentaires devraient être possibles à l'avenir dans la gestion des trois immeubles des Jordils 1, 3 et 5. Bien qu'elle se porte toujours à merveille au niveau financier, l'association avait renoncé à faire elle-même une offre sur le bâtiment afin de pouvoir continuer à garantir des rendements réguliers à ses associés ainsi qu'un entretien régulier des locaux.

6.7 Rencontre des clubs agricoles des Grands Conseils romands

La traditionnelle rencontre des Clubs agricoles des Grands Conseils romands, prévue en novembre à Tramelan (BE), n'a malheureusement pas pu avoir lieu en 2020.

7. Programme d'activités 2021

Pour 2021, il est prévu d'effectuer les activités suivantes :

- Examen des consultations importantes et suivi des dossiers de politique agricole, notamment la PA 2022+
- Bilan après 5 ans de l'étude sur l'agriculture romande
- Coordination romande de la campagne contre les initiatives sur la protection des végétaux
- Participation aux différents échelons décisionnels et opérationnels de la formation professionnelle
- Adaptation aux moyens modernes de la communication extérieure d'AGORA

Ont collaboré à la rédaction du présent rapport :

Marinette Badoux, Loïc Bardet, Elodie Baudin Freymond, Magali Briod, Line Chevalley, Alexandra Cropt, Christelle Dauphin, Jacques Demierre, Bernard Leuenberger, Francesca Martini, Edmée Rembault Necker, David Ruetschi, Carine Théraulaz

AGORA

Activités

**Défense et promotion
professionnelle**

**Formation
professionnelle**

Coordination romande

Au niveau romand

Coordination des prises de position sur les projets législatifs en consultation (convention Chambres)

Organisation des examens de brevet et maîtrise pour agriculteurs, arboriculteurs, cavistes, paysannes et viticulteurs

Initiation et mise en œuvre de projets romands ou nationaux

Coordination de la formation initiale pour les métiers agricoles (CFC)

Contacts auprès des autorités politiques, des administrations fédérales et cantonales et des organisations économiques

Promotion de la formation initiale et supérieure et collaboration avec les centres de formation agricole

Représentation de l'agriculture romande auprès d'organisations et instances romandes ou nationales

Secrétariats au niveau romand

- des directions d'examens romandes pour les brevets et maîtrises
- de la commission de pédagogie
- de la conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature
- de la commission de formation professionnelle initiale agricole
- de la commission des cours interentreprises pour les branches spéciales de l'agriculture

Au niveau suisse

Présidence de l'Organisation du Monde du Travail AgriAliForm

Secrétariat romand d'AgriAliForm (traductions et administration)

Coordination nationale de la formation initiale (CFC) pour viticulteurs et cavistes

AGORA

Activités

Secrétariats d'organisations et mandats

Relations publiques

Groupement pour la production intégrée dans l'ouest de la Suisse (PIOCH)

Organisation et coordination du Brunch à la ferme du 1^{er} août et de la journée nationale des portes ouvertes à la ferme en collaboration avec l'USP et AGIR

Association pour la promotion des labels en production intégrée (IP-Suisse Romandie)

Diffusion du message « Paysans suisses – D'ici, avec passion »

AgriTOP, solution de branche pour la prévention des accidents et la sécurité au travail

Gestion en collaboration avec Prométerre de la plateforme agriculture-durable.ch

Fédération des pépiniéristes-viticulteurs suisses (FPVS)

Publications dans la presse agricole et non agricole

VITIPLANT

Coordination d'actions de relations publiques

Fédération Pays Romand-Pays Gourmand

Convention avec USP

Tenue de comptabilités pour tiers (AGIR, ASSAF, Swiss Beef Romandie, Suisseporcs Romandie)

Traductions pour tiers

Secrétariat et comptabilité AMASR et AIASR

Antenne romande de fondssuisse

Antenne romande d'alpinfra

Secrétariat et comptabilité de l'AMTRA

ORGANISATIONS MEMBRES D'AGORA (état au 31.12.2020)

<i>Organisations</i>	<i>Siège et adresse pour la correspondance</i>	<i>Président</i>
AGRI-GENEVE	Rue des Sablières 15 1242 Satigny Tél. 022/939 03 10	M. Marc FAVRE Ch. des Grands-Buissons 1233 Bernex Tél. 022/757 10 20
ASSOCIATION DES INGENIEURS AGRONOMES DE LA SUISSE ROMANDE	Av. Jordils 5 Case postale 1080 1001 Lausanne	M. Danilo CHRISTEN Agroscope Rue de Lausanne 24 1950 Sion Tél. 079/432 60 83
ASSOCIATION DES MAITRES AGRICULTEURS DE LA SUISSE ROMANDE	Av. des Jordils 5 Case postale 1080 1001 Lausanne	M. Sébastien PASCHE Route d'Ogens 7 1410 Thierrens Tél. 079 604 28 59
ASSOCIATION DES MAÎTRES-ARBORICULTEURS DE SUISSE ROMANDE	M. Emmanuel CHASSOT CP 10 1964 Conthey	M. Emmanuel CHASSOT Route des Eterpys 20 1964 Conthey
ASSOCIATION DES MARCHES PAYSANS	Mme Marion CORREVON Rue du Village 5 1436 Chamblon Tél. 078 988 74 78	Mme Virginie BISCHOFF Rue du Bornalet 10 1303 Penthaz Tél. 076/737 25 27 M. Nicolas Pradervand Rue des Fontaines 23 1274 Signy Tél. 022/362 67 66
ASSOCIATION ROMANDE DES PAYSANNES PROFESSIONNELLES	Mme Véronique ESCHLER Malmont 3 2114 Fleurier Tél. 032/860 12 63	Mme Laurence Bassin Ferme les Salles 1 1261 Marchissy Tél 079/255.03.65
ASSOCIATION SUISSE DES SELECTIONNEURS	Chemin du Martinet 2A case postale 258 1510 Moudon Tél. 021/905 95 11	M. Jean-Luc PIDOUX Agriculteur Chemin du Champ-de-Romont 6 1526 Forel-sur-Lucens Tél. 021/906 89 94
ASSOCIATION SUISSE ROMANDE DES MAITRES PROFESSIONNELS DE LA VIGNE ET DU VIN	Mme Marjorie Bonvin Ch. de Vers-Pousaz 18 1860 Aigle	M. Sébastien SCHWARZ Route de la Maison Rouge 27 1242 Satigny
BIO SUISSE – ANTENNE ROMANDE	Avenue des Jordils 3 CP 1080 1001 Lausanne Tél. 021/619 44 26	M. Urs BRANDLI Schlossbuelstrasse 6 8638 Goldingen Tél. 055/284 21 82

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA BERNOIS	Beau-Site 9 2732 Loveresse Tél. 032 481 51 10	M. Bernard LEUENBERGER Mont-Girod 1 2735 Champoz Tél. 079/215 43 65
AGRIJURA – CHAMBRE D'AGRICULTURE	Rue St-Maurice 17 Case postale 122 2852 Courtételle Tél. 032/426 53 54	M. Nicolas PAPE La Courtine 75 2807 Pleigne
CHAMBRE NEUCHATELOISE D'AGRICULTURE ET DE VITICULTURE	Site de Cernier Rte de l'Aurore 4 2053 Cernier Tél. 032/889 36 30	M. Stéphane ROSSELET Les Michels 313 2406 Le Brouillet
CHAMBRE VALAISANNE D'AGRICULTURE	Maison du paysan Case postale 96 1964 Conthey Tél. 027/345 40 10	M. Willy GIROUD Ch. de la Praille 17 1920 Martigny Tél. 027/746 32 04
COORDINATION DES PAYSANNES ROMANDES	Mme Mireille DUCRET Route du Molard 14 1024 Ecublens Tél. 079/415 83 54	Mme Mireille DUCRET Route du Molard 14 1024 Ecublens Tél. 079/415 83 54
PROLAIT	Rte de Lausanne 23 1400 Yverdon-les-Bains Tél. 024/424 20 10	M. Marc BENOIT Rte de Moiry 6 1323 Romainmôtier Tél. 024/453 18 14
PROMETERRE	Jordils 1 Case postale 1080 1001 Lausanne Tél. 021/614 24 24	M. Claude BAEHLER Ch. des Prévondes 4 1832 Villard-sur-Chamby Tél. 079/274 00 61
SOCIETE ROMANDE D'APICULTURE	Mme Aude Steiner Les Brussattes 1 2904 Bressaucourt Tél. 032/466 31 20	M. Francis Saucy Rue des Châteaux 49 1633 Vuippens Tél. 079/634 54 09
SWISS BEEF ROMANDIE	Av. des Jordils 5 Case postale 1080 1001 Lausanne Tél. 021/614.04.77	M. Christophe LONGCHAMP Rue des Fontaines 11 1148 Chavannes-le-Veyron Tél. 079/447 46 23
UNION DES PAYSANS FRIBOURGEOIS	Rte de Chantemerle 41 1763 Granges-Paccot Tél. 026/467 30 00	M. Fritz GLAUSER Rte de Villarimboud 27 1553 Châtonnaye FR Tél. 026/658 17 80

COMITE D'AGORA (état au 31.12.2020)

<i>Membres</i>	<i>Adresse</i>	<i>Entrée</i>
M. LEUENBERGER Bernard	Président, président CAJB, 2735 Champoz	2011
M. BAEHLER Claude	1 ^{er} vice-président, Président Prométerre, 1832 Villard-sur-Chamby	2016
M. ROSSELET Stéphane	2 ^{ème} vice-président, Président CNAV, Les Michels 313, 2406 Le Brouillet	2016
Mme BASSIN Laurence	Représentante ARPP, Les Salles, 1261 Marchissy	2012
Mme BEURET Emilie	Secrétaire générale CAJB, Beau-Site 9, 2732 Loveresse	2019
M. DARBELLAY Michel	Directeur CJA, Rue Saint-Maurice 17, 2852 Courtételle	2011
M. DORSAZ Pierre	Représentant CVA, 1908 Riddes	2020
M. ERARD François	Directeur AgriGenève, rue des Sablières 15, 1217 Meyrin	2002
M. FAVRE Marc	Président Agri-Genève, 1233 Bernex	2011
M. FALLEY Pierre-Yves	Directeur CVA, 1964 Châteauneuf-Conthey	2006
M. HUGUELIT Yann	Directeur CNAV, Route de l'Aurore 4, 2053 Cernier	2016
M. GLAUSER Fritz	Président UPF, La Fin d'Amont, 1553 Châtonnaye	2008
M. PAPE Nicolas	Président CJA, La Courtine 75, 2807 Pleigne	2018
M. MENETREY Frédéric	Directeur UPF, Rte Chantemerle 41, 1763 Granges-Paccot	2010
M. NAGEL Fabrice	Représentant AMASR, Beau Site 124, 2947 Charmoille	2017
M. PIDOUX Martin	Représentant AIASR, C/o HAFL, Länggasse 85, 3052 Zollikofen	2016
M. SCHMOUTZ Jean-Marcel	Représentant ASS, Route des Rayons 38, 1680 Romont	2020
M. THOMAS Luc	Directeur Prométerre, Jordils 1, 1000 Lausanne 1	2001
<u><i>Chefs de service de l'agriculture</i></u>		
M. BRAND Frédéric	Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires, 1110 Morges	
M. GUYOT Pierre-Ivan	Service de l'agriculture, 2053 Cernier	
Mme HEMMELER MAÏGA Valentina	Office cantonal de l'agriculture et de la nature, 1228 Plan-les-Ouates	
M. KRAYENBUHL Pascal	Service de l'agriculture, 1762 Givisiez	
M. LACHAT Jean-Paul	Service de l'Economie rurale, 2852 Courtételle	
M. DAYER Gérald	Service de l'agriculture, 1964 Châteauneuf-Conthey	
<u><i>Invités :</i></u>		
Mme BRUTTIN Fabienne	Directrice d'AGIR, Av. des Jordils 3, 1000 Lausanne	
M. EGGER Francis	USP, Belpstrasse 26, 3007 Berne	
Mme GARNIER Marie	PROLAIT, Rte de Lausanne 23, 1400 Yverdons-les-Bains	

COMMISSION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE

M. GAILLARD Raphaël, **président**, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion
M. HERREN Bertrand, **vice-président**, 1429 Giez
M. AESCHLIMANN Gilles, EMTN, 2053 Cernier
M. BALMER Luc, 2042 Valangin
M. BATARDON Christophe, 1286 Soral
M. MONNEY Laurent, IAG, 1725 Posieux
M. MAURON Eric, 1782 Autafond
M. MIEVILLE Marc, CFPne Lullier, 1254 Lullier
M. ODIET Pierre-André, FRI, 2852 Courtételle
M. PIDOUX Christian, Agrilogie, 1510 Moudon
M. ROTEN Vincent, 1965 Savièse
M. SAUCY Noël, 2802 Develier
M. TOMBEZ Anthony, COJA, 1410 Saint-Cierges
Mme BRIOD Magali, **secrétaire**, AGORA, 1001 Lausanne
M. BARDET Loïc, **invité**, AGORA, 1001 Lausanne
M. BERSET Florian, **invité**, SEFRI, 3003 Berne
Mme OULEVAY Sabrina, **invitée**, Unité de surveillance de l'apprentissage, 1510 Moudon
Mme SIEGHART Petra, **invitée**, AgriAliForm, 5201 Brougg

DIRECTION ROMANDE DES EXAMENS PROFESSIONNELS D'AGRICULTEUR ET DES EXAMENS PROFESSIONNELS SUPERIEURS D'AGRICULTEUR ET DE PAYSANNE

M. BISE Philippe, **président**, 1489 Murist
M. GALLANDAT Thierry, **vice-président**, Agrilogie Grange-Verney, 1510 Moudon
M. AESCHLIMANN Gilles, CNAV, 2053 Cernier
M. CORNAMUSAZ Alain, 1552 Trey
M. EGGER Philippe, 1473 Chavornay
M. GAILLARD Raphaël, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion
M. KLOPFENSTEIN Philémon, 2606 Corgémont
M. ODIET Pierre-André, FRI, 2852 Courtételle
M. REINHARD Fabien, IAG, 1725 Posieux
Mme BRIOD Magali, **membre/secrétaire**, AGORA, 1001 Lausanne
Mme SIEGHART Petra, **invitée**, AgriAliForm, 5201 Brougg

***DIRECTION ROMANDE DES EXAMENS PROFESSIONNELS ET
PROFESSIONNELS SUPERIEURS POUR LES BRANCHES
SPECIALES DE L'AGRICULTURE***

M. FOURNIER Julien, **président**, 1976 Aven
Mme BONVIN Marjorie, **vice-présidente**, 1860 Aigle
M. BRIGUET Conrad, CHANGINS, 1260 Nyon
M. FOURNIER Yannick, 1950 Châteauneuf-Sion
M. GAILLARD Raphaël, 1950 Châteauneuf-Sion
M. GALLANDAT Thierry, Agrilogie Grange-Verney, 1510 Moudon
M. HAUTIER Serge, CHANGINS, 1260 Nyon
M. LEYAT Cédric, Route du Stand 5, 3972 Miège
M. MONNARD Romain, Ch. De Roussillon 12, 1180 Tartegnin
M. POTTU Yves, Agrilogie Marcelin, 1110 Morges
M. PRADERVAND Nicolas, 1274 Signy
M. RUGGLI Dominique, IAG, 1725 Posieux
Mme MATTHEY Florence, **secrétaire**, AGORA, 1001 Lausanne (jusqu'au 31.12.20)
Mme KIENER Rosmarie, SEFRI, 3003 Berne (**invitée**)
M. SIEGHART Petra, AgriAliForm, 5201 Brougg (**invitée**)

***DIRECTION ROMANDE DES EXAMENS PROFESSIONNELS
DE PAYSANNE***

Mme BRIOD Magali, **présidente**, 1526 Forel-sur-Lucens
Mme DUMAUTHIOZ Yaël, **vice-présidente**, 1304 Senarclens
Mme CARNAL Céline, 2748 Les Ecorcheresses
Mme GABRIEL Evelyne, CILA, Grangeneuve, 1725 Posieux
Mme GUIGNARD Aurélie, CEMEF, 1110 Morges
Mme MEUNIER Caroline, 1920 Martigny
M. ODIET Pierre-André, FRI, 2852 Courtételle
Mme PAVILLARD Anne-Marie, CEMEF, 1110 Morges
Mme BADOUX Marinette, **secrétaire**, AGORA, 1001 Lausanne

CONFERENCE DES DIRECTEURS DES ECOLES DES METIERS DE LA TERRE ET DE LA NATURE DE SUISSE ROMANDE

M. BIANCO Guy, **président**, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion
M. JAN Marc-Henri, **vice-président**, CEPM, 1110 Morges
M. AESCHLIMANN Gilles, EMTN, 2053 Cernier
M. BRIGUET Conrad, Changins, 1260 Nyon
M. GIRARDIN Olivier, FRI, 2852 Courtételle
M. HORNER Alexandre, IAG, 1725 Posieux
M. LEBEDEFF Jean, CFPne, 1254 Jussy
M. PIDOUX Christian, Agrilogie, 1510 Moudon
M. PIDOUX Martin, HAFL, 3052 Zollikofen
M. POLI Mauro, Centro professionale del verde, 6877 Coldrerio
Mme BRIOD Magali, **secrétaire**, AGORA, 1001 Lausanne
M. BARDET Loïc, **invité**, AGORA, 1001 Lausanne
M. BERSSET Florian, **invité**, SEFRI, 3003 Berne

COMMISSION ROMANDE DE PEDAGOGIE

M. PAUCHARD Jean-Michel, **président**, IAG, 1725 Posieux
M. FREITAS Emmanuel, **vice-président**, EMTN, 2053 Cernier
Mme HAUSER Karin, Agrilogie-Grange-Verney, 1510 Moudon
M. GIROD Philippe, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion
M. KNOBEL Beat, FRI, 2852 Courtételle
M. MIEVILLE Marc, CFPne, 1254 Jussy
Mme BRIOD Magali, **secrétaire**, AGORA, 1001 Lausanne
M. BARDET Loïc, **invité**, AGORA, 1001 Lausanne

Commission romande des cours interentreprises pour les branches spéciales de l'agriculture

M. BARDET Loïc, **président**, AGORA, 1001 Lausanne
M. CHASSOT Emmanuel, 1964 Conthey
M. DELALOYE Jean-Gabriel, 1957 Ardon
M. FAVRE Jonathan, 1955 Chamoson
M. FELLEYS Pierre-Yves, CVA, 1964 Châteauneuf-Conthey
M. GAILLARD Raphaël, EVA, 1951 Sion
Mme GRIMM Stéphanie, Prométerre, 1510 Moudon
Mme KÖNIG Simone, UMS, 3001 Berne
M. MIEVILLE Marc, CFPne, 1254 Jussy
M. ORMOND Christophe, 1135 Denens
M. POTTU Yves, Agrilogie Marcelin, 1110 Morges
M. STALDER Mario, FUS, 6302 Zoug
M. WIDMER Lionel, Agrilogie Marcelin, 1110 Morges
Mme MATTHEY Florence, **secrétaire**, Form. prof. viticole FSV. c/o AGORA, 1001 Lausanne

SECRETARIAT D'AGORA

Mme BADOUX Marinette, secrétaire (70%)
M. BARDET Loïc, directeur (90%)
Mme BAUDIN FREYMOND Elodie, secrétaire (60%)
Mme BRIOD Magali, responsable formation professionnelle agricole (60%)
Mme CHEVALLEY Line, secrétaire (80%)
Mme CROPT Alexandra, collaboratrice scientifique (50%)
Mme DOMENICONI Elisa, responsable PR-PG (80% jusqu'au 31 juillet)
Mme MARTINI Francesca, responsable PRPG (80% dès le 15 août)
Mme MATTHEY Florence, collaboratrice scientifique (100%)
Mme REMBAULT Edmée, responsable AMTRA (60% dès le 12 août)
Mme Z'ROTZ Oksana, comptable (60%)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DES DELEGUES D'AGORA

tenue le 17.06.2020 à 11h15, à Forum Fribourg, 1763 Granges-Paccot

Présidence : M. L. TORNAY, président

Présents : Membres du comité : Mmes et MM.
L. BASSIN, M. DARBELLAY, F. ERARD, M. FAVRE, P-Y. FELLEY, F. GLAUSER, E.
BEURET, Y. HUGUELIT, B. LEUENBERGER, F. MÉNÉTREY, N. PAPE, J-L. PIDOUX, M.
PIDOUX, S. ROSSELET.

Commission de gestion : M. GAËTAN STORTO, FIPROM SA

Secrétariat : Mmes et M.
L. BARDET, M. BADOUX, M. BRIOD, A. CROPT, E. DOMENICONI, E. FREYMOND, F. MATTHEY, O.
Z'ROTZ

Invités : Mmes et MM.
BARDET PHILIPPE, INTERPROFESSION DU GRUYÈRE
BRUTTIN LAURENCE, AGIR
CASTELLA DIDIER, CONSEILLER D'ÉTAT FRIBOURGEOIS
CHALLANDES ANNE, USPF
DEMIERRE JACQUES, IP-SUISSE
EGGER FRANCIS, USP
ETTER KARINE, AGRI
MONIN FRANÇOIS, USP
NOËL CHRISTOPHE, PSL
RÜEGSEGGER HANS JÖRG, BERNER BAUERN VERBAND
RYSER ULRICH, AGRIDEA
SCHNEIDER URS, USP
THURRE JÉRÔME, NEUWERTH LOGISTIC SA
WILLENER WALTER
ZAUGG URS, SERVICE DE L'AGRICULTURE DU CANTON DE FRIBOURG

Excusés : (selon liste jointe à l'original du procès-verbal)

Procès-verbal : E. FREYMOND

Nombre de délégués :
(D'après la liste de présence
signée durant l'assemblée)

4 délégués du canton de Jura bernois
2 délégués du canton de Fribourg
3 délégués du canton de Genève
8 délégués du canton de Vaud
3 délégués du canton de Neuchâtel
5 délégués du canton du Valais
2 délégués du canton du Jura

27 délégués
+ 18 délégués de diverses organisations

Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués du 12 avril 2019 (annexe)
3. Rapport du président
4. Rapport d'activités (annexe)
5. Comptes 2019 (annexe)
6. Cotisations 2020
7. Budget 2020 (annexe)
8. Elections statutaires
9. Nomination de l'organe de contrôle
10. Programme d'activités 2020 (annexe)
11. Divers

LAURENT TORNAY ouvre l'Assemblée des délégués d'Agora à 11h15. Il salue personnellement quelques invités ainsi que la presse. Il revient sur le report de quelques mois de cette assemblée à cause du Covid-19 et passe la parole à DIDIER CASTELLA, Conseiller d'Etat fribourgeois en charge de l'agriculture.

D. CASTELLA rappelle le travail que le monde agricole a effectué pendant la crise du Coronavirus. Il n'y a pas eu de chômage technique durant cette période mais des tensions autour de la disponibilité de la main-d'œuvre se sont fait ressentir. La fermeture des établissements publics et privés aura des conséquences économiques sur le long terme. Pendant la pandémie, la population a eu une prise de conscience sur l'approvisionnement local des denrées alimentaires. Il est important de renforcer cette prise de conscience afin d'éviter qu'à l'ouverture des frontières le tourisme d'achat ne recommence. Agora a pris position sur la future politique agricole et il rappelle qu'il est important que les Romands la façonne aussi. Les Stratégies Agricoles Régionales (SAR) permettent une bonne collaboration intercantonale dans la Broye par exemple, mais il rappelle de faire attention à ne pas créer des usines à gaz. D'autres sujets sur lesquels le monde agricole devra se mobiliser sont les deux initiatives contre les produits phytosanitaires. Il est important que l'agriculture défende ensemble la vision d'une agriculture durable de manière écologique mais aussi économique. Cela se fait depuis plusieurs années déjà avec la réduction des antibiotiques et des produits phytosanitaires. Il ne faut pas sous-estimer les mesures déjà prises. La crise sanitaire en cours rappelle à l'agriculture qu'il est important d'allier productivité et respect de l'environnement afin d'assurer un minimum d'auto-approvisionnement. L'une des solutions pour y arriver est la formation initiale et les formations continues tout au long de sa carrière. Ce thème est également important pour Agora. Pour finir, D. CASTELLA rappelle que la solidarité est une force exceptionnelle.

1. Adoption de l'ordre du jour

L. TORNAY reprend la parole et demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour.

DÉCISION : Claudine Barman et Sébastien Pasche sont nommés scrutateurs.

2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 12 avril 2019

L. TORNAY demande si quelqu'un souhaite la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale et s'il y a des modifications à y apporter.

DÉCISION : Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 12 avril 2019 est accepté à l'unanimité, sans modification.

3. Rapport du président

Pour son rapport annuel, LAURENT TORNAY va se concentrer sur le dossier qui a occupé dans une large mesure les séances du comité d'Agora de l'année 2019. Il s'agit de la politique agricole actuelle et future, dossier étudié en relation étroite avec la faitière nationale, l'USP, et les chambres d'agriculture romandes.

Après une consultation officielle début 2019 lors de laquelle Agora a pris position, le Conseil fédéral a publié son message au Parlement en février de cette année. Il y explique notamment

viser l'amélioration des conditions générales au niveau des marchés, de l'exploitation et de l'environnement à partir de 2022.

Les derniers mois l'ont rappelé, l'agriculture et le secteur agroalimentaire suisses contribuent à la sécurité alimentaire de la population. Ils fournissent également de nombreuses prestations pour la société. C'est pourquoi la branche agroalimentaire doit continuer à bénéficier d'un soutien financier des pouvoirs publics.

A l'avenir, l'objectif consistera toujours à doter l'agriculture et le secteur agroalimentaire suisses des moyens qui leur permettront d'augmenter la création et la répartition de la valeur ajoutée sur le marché, de renforcer l'efficacité des exploitations et de continuer à réduire l'impact environnemental.

La future politique agricole est aussi pensée comme une stratégie d'opposition pour les deux initiatives sur les produits phytosanitaires. Elle contient donc également un train de mesures visant à diminuer les intrants.

Bien que plusieurs revendications des milieux agricoles aient été prises en compte entre la consultation et la publication du message, Agora soutient la position de l'USP d'entrer en matière sur la PA 2022+ mais de la renvoyer au Conseil fédéral en vue d'obtenir plusieurs améliorations du projet.

Si les attentes de la société sont importantes, celles de l'agriculture sont également là et nécessitent davantage de considération de la part de l'administration et de certains politiques.

Ces dernières années, l'agriculture suisse a déjà réalisé de nombreux progrès en réduisant différentes atteintes à l'environnement : moins d'herbicides, moins d'engrais de synthèse, moins de gaz à effet de serre, etc. Tous ces efforts restent malheureusement peu connus de la population et il s'agira pour le secteur agricole de les communiquer encore mieux à l'avenir.

Comme il s'agit là du dernier discours de L. TORNAY en tant que président d'Agora, il tient à relever l'excellent esprit de collaboration avec tout un chacun, en particulier avec la direction d'Agora et ses collaboratrices et collaborateurs mais également avec les membres du bureau et du comité, avec les chambres romandes, l'USP et ses organes dirigeants ainsi qu'avec les autres organisations agricoles. De nombreux liens ont pu être tissés durant toutes ces années.

Du fond du cœur, il les remercie chaleureusement pour leur engagement considérable et souhaite bon vent à Agora.

4. Rapport d'activités

L. TORNAY donne la parole à LOÏC BARDET qui a plaisir à voir autant de monde malgré la communication tardive de la date. Le rapport d'activités a été envoyé à tous les délégués ainsi qu'aux invités. L'année 2019 a été importante avec l'entrée en fonction de deux nouvelles Conseillères fédérales ainsi qu'une nouvelle répartition des dicastères. Nous pouvons déjà noter une meilleure communication avec la Berne fédérale avec une rencontre le 27 mai 2019 à Moudon avec GUY PARMELIN. Nous pouvons encore noter le départ à la retraite de Bernard Lehmann, qui a été remplacé par CHRISTIAN HOFER, avec qui des discussions en bilatéral sont possibles. L. BARDET regrette encore une fois l'absence de l'OFAG à l'AG des 3A.

Un sujet important qui a déjà occupé Agora en 2019 concerne la future révision de la formation agricole dont le chantier a été lancé par AgriAliForm. Durant 2019, une grande consultation interne des membres d'AAF a été faite sur les sujets restés en suspens comme le nombre de professions, la durée de la formation, les éventuelles spécialisations ou formations supplémentaires. Il tient à remercier les membres d'Agora qui ont fait une prise de position commune, ceci contrairement au côté alémanique où certaines prises de position sont venues directement des écoles ou des chambres cantonales. Il ajoute que les attentes de la société sont toujours plus grandes et que donc la formation devra s'y adapter aussi.

Enfin, il remercie le personnel d'Agora pour son travail et informe des changements qui ont eu lieu durant l'année 2019. Il remercie également les membres du comité et en particulier le bureau du comité car ces derniers mois ont été plus intenses avec la crise du Coronavirus. Il remercie encore les organisations avec qui Agora collabore.

5. Comptes 2019

L. BARDET présente les comptes 2019. Il note que les recettes sont plus importantes car il y a eu plus de participants aux cours organisés (brevet, maîtrise, formation OPD). De plus, le mandat de l'AMTRA a été modifié en cours d'année. Il y a environ fr. 120'000.- de recettes supplémentaires mais également plus de charges et des provisions ont été faites en accord avec la fiduciaire. Au niveau du bilan, afin de faire face aux difficultés de liquidités, un arrangement a été trouvé avec la Maison du Paysan. Celui-ci a fait un prêt à Agora ce qui permettra plus de souplesse tout en gardant le prêt d'Agora envers la Maison du Paysan. Une provision de fr. 30'000.- pour la future campagne des votations sur les produits phytosanitaires a été faite. Les votations devaient avoir lieu en 2020 mais cette provision sera plutôt utilisée en 2021. La provision pour les pertes sur débiteurs est plus haute que l'année dernière mais l'assainissement est en cours.

L. TORNAY passe la parole à G. STORTO de Fiprom pour la lecture du rapport des comptes. Il met ensuite les comptes au vote.

DÉCISION : Les comptes sont acceptés avec une abstention.

6. Cotisations 2020

L. TORNAY informe que le comité souhaite le maintien des cotisations actuelles.

DÉCISION : Les cotisations 2020 sont acceptées à l'unanimité.

7. Budget 2020

L. BARDET présente le budget qui a été envoyé à tous les délégués. Deux points sont présentés. Tout d'abord, une modification importante du mandat de l'AMTRA a été faite suite au changement de statut du personnel. Le personnel est employé directement par Agora et non plus par l'AMTRA. Ensuite, ces dernières années le montant global pour la contribution AgriAliForm devait représenter environ fr. 200'000.- auprès des chambres cantonales, mais Agora ne facturait que fr. 150'000.- et laissait en compte le solde pour d'autres prestations. Le comité a décidé pour 2020 de ne pas faire cette ristourne et d'augmenter le poste pour les relations publiques en vue des futures votations. Il informe encore que lors des discussions sur le budget, le comité pensait encore que les votations auraient lieu en novembre 2020 mais ce fonds sera plutôt utilisé en 2021. Le budget présente un résultat bénéficiaire de fr. 3'500.-.

DÉCISION : le budget est accepté à l'unanimité.

8. Elections statutaires

Représentation de la CVA au comité

L. TORNAY présente la liste des membres du comité qui souhaitent poursuivre leur mandat. Ils sont élus, par applaudissements, par les membres présents. L. TORNAY remettant son mandat, il passe la parole à B. LEUENBERGER qui fait un résumé de sa carrière chez Agora. Il le remercie pour son travail et lui souhaite une belle retraite. L. BARDET le remercie également et lui remet un présent.

L. TORNAY passe la parole à PIERRE-YVES FALLEY qui présente PIERRE DORSAZ, producteur de légumes, viticulteur, arboriculteur valaisan et membre de la Chambre valaisanne d'agriculture. P. Y. FALLEY rappelle qu'il est important d'avoir un membre d'Agora qui est producteur de cultures spéciales. P. DORSAZ est élu avec l'applaudissement des personnes présentes.

DÉCISION : En remplacement de L. TORNAY en tant que représentant de la CVA, P. DORSAZ est élu à l'unanimité.

Représentation hors des chambres d'agriculture au comité

L. TORNAY remercie ensuite JEAN-LUC PIDOUX qui quitte également le comité. Il y est entré en 2016, en tant que président de l'ASS. J-L. PIDOUX remercie Agora pour les années passées au sein du comité ainsi que pour les fructueux échanges.

L. TORNAY lit l'article 16 des statuts d'Agora. Il demande si quelqu'un souhaite le vote à bulletin secret. Ce n'est pas le cas, il est donc procédé à main levée.

Il présente les 3 candidats pour le remplacement de J-L. PIDOUX :

- BORIS DUFEY, ASRMPVV
- JEAN-MARCEL SCHMOUTZ, ASS
- GUIDO FLAMMER, Bio Suisse

SÉBASTIEN SCHWARZ présente B. DUFEY de Chardonne. Ce maître caviste de 30 ans est membre du comité de l'ASRMPVV depuis 2018. L'ASRMPVV n'a jamais siégé au comité d'Agora et ce pourrait être l'occasion car la branche en a besoin. B. DUFEY pourrait être l'antenne qui relie le monde viticole au reste de l'agriculture.

J-L. PIDOUX présente J-M. SCHMOUTZ pour l'ASS, agriculteur à Romont, spécialisé dans les grandes cultures et notamment les pommes de terre. Il siège au comité depuis que le district de la Glâne a rejoint l'ASS et fait partie du Conseil général de sa commune et du comité de la Landi de Romont.

PASCAL OLIVIER présente G. FLAMMER pour Bio Suisse - Antenne romande. G. FLAMMER est agriculteur bio à Cugy FR et est municipal dans sa commune ainsi que co-président de Bio Suisse. Il pourra représenter les paysannes et paysans bio au sein d'Agora.

L. TORNAY passe au vote. B. DUFEY obtient 10 voix, J-M. SCHMOUTZ 23 voix et G. FLAMMER 12 voix.

DÉCISION : En remplacement de J-L. PIDOUX, J-M. SCHMOUTZ est élu avec la majorité des votes et l'applaudissement des membres.

Election du bureau

Selon le tournus prévu à l'article 17 des statuts d'Agora, la présidence et les vice-présidences sont réparties comme suit :

- Jura bernois, président
- Vaud, vice-président
- Neuchâtel, vice-président

L. TORNAY passe ensuite la parole à B. LEUENBERGER. Il accepte cette nomination et prendra cette tâche à cœur afin que les familles paysannes puissent vivre dignement de leur métier. L. TORNAY les félicite encore pour leur nomination.

DÉCISIONS : B. LEUENBERGER est nommé président en remplacement de L.TORNAY, C. BAEHLER vice-président et S. ROSSELET second vice-président.

9. Nomination de l'organe de contrôle

L. TORNAY demande à l'assemblée la réélection de Fiprom en tant qu'organe de contrôle.

DÉCISION : FIPROM est réélu à l'unanimité par les délégués.

10. Programme d'activités 2020

L. Bardet présente le programme d'activités pour 2020 :

- Examen des consultations importantes et suivi des dossiers de politique agricole, notamment la PA 2022+,
- Bilan après 5 ans de l'étude sur l'agriculture romande,
- Coordination romande de la pré-campagne puis de la campagne contre les initiatives sur la protection des végétaux,
- Participation aux différents échelons décisionnels et opérationnels de la formation professionnelle,
- Adaptation aux moyens modernes de la communication extérieure d'AGORA.

De plus, d'autres sujets sont en cours comme les votations du 27 septembre prochain où Agora soutient la nouvelle Loi sur la chasse, mais s'oppose (contrairement à l'USP qui n'a pas pris position) à l'initiative de limitation de l'UDC. La crise du Coronavirus nous a montré la nécessité de la libre-circulation des personnes.

DÉCISION : Le programme d'activités est accepté à l'unanimité.

11. Divers

L. TORNAY passe la parole à GRÉGOIRE NAPPEY de Prométerre pour présenter un point de situation sur les initiatives contre les produits phytosanitaires. Au vu du contexte, la date des votations a pris du retard. Elles se feront au plus tôt en mars 2021 mais le mois de juin est plus probable. En effet, il faut attendre que le Conseil des Etats se prononce sur le contre-projet qui a été déposé par la Commission de l'économie et des redevances CER. L'objectif de la pré-campagne est de vulgariser le travail et la réalité des pratiques agricoles pour les rapprocher de la population. En 2019 déjà, des actions ont été faites sur les réseaux sociaux ainsi qu'une campagne médiatique sur le terrain et une campagne d'affichage. Le site internet agriculture-durable.ch a été mis sur pied et enregistre plus de 12'000 visites par mois. Un gros travail est en cours pour la préparation de la campagne avec le choix de l'agence publicitaire, le type de slogan et la manière de communiquer. Le but est de stopper l'acharnement actuel sur l'agriculture et que le problème soit pris de manière plus global.

F. GLAUSER vice-président de l'USP remercie L. TORNAY pour son travail et salue le nouveau président B. LEUENBERGER. Il excuse le directeur ainsi que le président de l'USP pour leurs absences mais tient à les remercier pour la bonne gestion de la crise du Coronavirus. Il parle encore de l'accord de libre-échange avec l'Indonésie et regrette le référendum car refuser l'accord n'empêcherait pas l'importation d'huile de palme mais supprimerait les avancées obtenues en termes de durabilité. L. Tornay clôt l'assemblée à 12h35 et invite les personnes présentes au repas.

La rédactrice du procès-verbal :
Elodie Freymond

Lausanne, le 17 août 2020